

Plan de renforcement des collectivités

Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

2023-2033

30 avril 2023 | Version 1 (Plan de gestion)

Présenté à la Commission canadienne pour l'UNESCO et au
Conseil international de coordination du Programme MAB

Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

Comité ZIP du lac Saint-Pierre
640, rue Saint-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0

(819) 618-0295

comitezplsp.org
biosphere@comitezplsp.org



Objectifs du document

Le présent document a principalement pour objectif d'énoncer les orientations stratégiques et d'orchestrer le travail au sein de la RMBLSP, le tout en fonction des exigences du Cadre statutaire de l'UNESCO et du Programme MAB.

Ce faisant, le Plan servira de base pour informer toutes les parties concernées, guider les actions de la RMBLSP, solliciter du financement, mettre en œuvre une saine gestion, ainsi qu'une gouvernance efficace, et enfin, susciter l'adhésion des parties prenantes et des collectivités.

Directives techniques

Selon les Directives techniques des Réserves de Biosphère (UNESCO, 2021), ce type de document devrait contenir :

- La structure organisationnelle ou de gouvernance responsable de la mise en œuvre du Plan,
- Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM),
- Une analyse des priorités de la Réserve de Biosphère, du point de vue des intérêts des parties prenantes,
- L'élaboration de scénarios, incluant une analyse des pressions externes et des vulnérabilités internes,
- Une vision à long terme et idéalement la mission,
- Les objectifs, incluant des indicateurs de performance et des critères de référence,
- Les projets prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

L'approche privilégiée dans le Plan devrait être participative, impliquant au maximum les parties prenantes et les collectivités locales. Les sujets suivants font généralement partie du Plan :

- La conservation et l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques,
- L'utilisation durable des ressources,
- La tenure des terres,
- L'amélioration des moyens de subsistance,
- La génération de bénéfices pour les collectivités,
- La promotion des économies vertes,
- Le développement des infrastructures,
- La restauration des écosystèmes,
- La réduction des catastrophes et la gestion des risques,
- Le tourisme,
- Les changements climatiques,
- La recherche et l'éducation.

Résumé

Le présent document est divisé en trois parties.

Partie 1

Cette section contient principalement le contexte dans lequel le Plan de renforcement des collectivités a été réalisé. Ceci inclut un portrait du territoire et des principaux secteurs d'activité, un survol des tendances actuelles de 2023 liées aux quatre fonctions d'une Réserve de Biosphère, un résumé des attentes du Programme MAB, ainsi que la méthodologie de réalisation du Plan de renforcement des collectivités.

Partie 2

Cette section contient les informations pertinentes et importantes qui ont été soulevées lors des activités de concertation, soit la mission, la vision, les valeurs fondamentales, la perception des acteurs du territoire envers la RMBLSP, la structure organisationnelle de la gouvernance du Plan et l'analyse FFOM.

Partie 3

Cette section est composée des enjeux, orientations et objectifs établis de concert avec les participants des ateliers, un résumé des résultats escomptés, ainsi que le Plan d'action relatif au présent Plan.

Avertissement

L'emploi du masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

Équipe de réalisation

Équipe de coordination

Louise Corriveau – Coordonnatrice

Stéphanie Desfossés-Rail – Chargée de projet - Rédaction

Catherine Fortier – Agente en environnement

Conseil d'administration

Henri-Paul Normandin – Président

Michel Péloquin – Vice-président

Guy Gérin-Lajoie – Secrétaire

Michel Forget – Administrateur

Geneviève Dubois – Administratrice

Christian Champagne - Administrateur

Comité consultatif

Stéphanie Trottier – Tourisme

Hélène Gignac – Développement

Suzie O'Bomsawin – Nation W8banaki

Marie-Andrée Fallu – Recherches et éducation

Marie-Line Sauvé – Économie

Julie Trépanier - Jeunesse

Remerciements

L'équipe de coordination tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées d'une manière quelconque au processus d'élaboration du Plan de renforcement des collectivités.

Organisations participantes (67)

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	CRE Montérégie	Réseau de milieux naturels protégés
AGIR Maskinongé	CRE Montréal	RN Carmen-Lavoie
Association forestière du sud du Québec	ECCC	SADC D'Autray-Joliette
Baie-du-Febvre	Fondation de la faune du Québec	SADC Nicolet Bécancour
Bécancour	Fondation Rivières	Saint-Barthélemy
Canards Illimités Canada	Fonds d'action québécois pour le développement durable	Saint-Boniface
Carrefour Jeunesse Emploi Maskinongé	Grand conseil de la Nation Waban-aki	Sainte-Victoire-de-Sorel
Carrefour Jeunesse Emploi Nicolet-Yamaska-Bécancour	Maskinongé	Saint-Ignace-de-Loyola
Cégep Sorel-Tracy	MRC de Bécancour	RN de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières	MRC de D'Autray	SCIRBI
Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé	MRC de Maskinongé	Société pour la conservation de la Tourbière de Lanoraie
Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	MRC de Nicolet-Yamaska	Stratégies Saint-Laurent
Club des producteurs de noix comestibles du Québec	MRC de Pierre-De Saurel	Syndicat des Producteurs de Bois de la Mauricie /Centre-du-Québec
Conservation de la Nature Canada	Nature Action Québec	Tourisme Lanaudière
Comité ZIP des Seigneuries	Nicolet	Tourisme Mauricie
Comité ZIP Les Deux Rives	GROBEC	UPA Autray
COPERNIC	OBV Rivières du Loup et des Yamachiche	UPA Central
COVABAR	Bassin versant Saint-Maurice	UPA Mauricie
CRE Centre-du-Québec	OBV Yamaska	UPA Montérégie
CRE Lanaudière	OBV Zone Bayonne	Université du Québec à Trois-Rivières
Environnement Mauricie	Ouvriers de la paix	Ville de Trois-Rivières
	Parc régional des Grèves	

Avant-Propos

La Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (RMBLSP) est née d'une forte mobilisation d'intervenants regroupés autour d'un même but, étant de souligner, protéger et mettre en valeur cet écosystème exceptionnel. Cette concertation d'une durée de quelques années a mené à l'obtention du statut délivré par l'UNESCO en novembre 2000. Forte de ces acquis, l'organisation initialement responsable de sa gestion a jugé essentiel de transférer le mandat à un autre organisme bien établi, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, dès l'automne 2020 afin d'assurer sa viabilité.

L'une des premières tâches transmises avec le mandat fut la rédaction de l'Examen périodique 2010-2020, une exigence en vue du renouvellement du statut de Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Cet exercice a permis de faire le point sur les activités réalisées au sein de la RMBLSP, d'identifier les défis et de planifier les actions pour les relever. Dans cette planification vient de soi l'élaboration du Plan de renforcement des collectivités. Celui-ci a également été exigé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) afin de remplir les critères du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). En peu de temps, la mobilisation d'un certain nombre d'acteurs du territoire, ainsi que la mise en place de stratégies de communication et de collecte d'information ont été établies. Le but de ce Plan de renforcement des collectivités concerté est de mettre à jour tous les aspects qui orientent les différentes collectivités de la RMBLSP en lien avec les quatre fonctions d'une Réserve de Biosphère (RB) : conservation, développement durable, renforcement des capacités et réconciliation autochtone. C'est pourquoi une grande mise à jour des objectifs et des actions à prendre a été produite.

Le processus de concertation des acteurs du territoire par l'équipe de coordination lui a permis d'en apprendre davantage sur les motivations de chacun et de constater qu'un engouement pour la RMBLSP pourrait naître de façon soutenue avec une bonne stratégie de communication et de mobilisation. Chacun désire donc offrir un peu de lui-même à quelque chose de plus grand que soi. La construction d'une fierté et d'un sentiment d'appartenance fort de la population se doit d'être au cœur de cette planification. C'est donc pour cette raison que ce Plan de gestion a été renommé Plan de renforcement des collectivités.

En s'appuyant sur ces éléments, la RMBLSP s'assurera de répondre aux quatre fonctions d'une RB. La participation d'organisations et de citoyens impliqués a permis de brosser un portrait des besoins de chacun, ainsi qu'évaluer leur compréhension du rôle et du potentiel de la RMBLSP. Cette prise de contact avec les acteurs du territoire a soudé quelques relations déjà établies et a pu renforcer le sentiment d'appartenance de chacun, mais a également mis en lumière, pour le mandataire, de formuler des messages clairs et adaptés afin que chacun tire profit de la valeur ajoutée d'une RB.

L'objectif de ce Plan est de mettre de l'avant les réalités communes dans ce projet, où tous ont semé quelques graines de leurs idées pour en faire un projet collectif grandiose. Cette mobilisation autour d'intérêts communs permettra de renforcer la position de chacun pour atteindre ses buts respectifs et y aller de sa participation autour de thématiques communes. Ceci ouvrira la voie à la réalisation d'activités complémentaires en appui aux objectifs établis.

En résumé, une refonte complète des perspectives de la RMBLSP a été réalisée dans le cadre de cette élaboration. Ce Plan se veut évolutif, adaptatif et moderne.

Mot du président

La région du lac Saint-Pierre offre à nos communautés un territoire riche en ressources naturelles qui assurent notre prospérité et notre qualité de vie. Les forêts, terres agricoles, milieux humides et bien sûr ce joyau que constitue le lac Saint-Pierre abritent une riche faune et flore, au point où la région jouit d'une visibilité internationale par le biais de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (RMBSLP), reconnue par l'UNESCO.

Aussi riche et résilient soit-il, ce territoire est fragile et vulnérable aux usages multiples que nous en faisons ainsi qu'aux aléas des changements climatiques. Il nous appartient de le protéger et de le mettre en valeur en ajustant nos pratiques à sa capacité de nous soutenir durablement et en harmonisant nos façons de faire avec les écosystèmes.

C'est pourquoi de nombreux intervenants de la région, telles des organisations bénévoles, acteurs économiques, institutions académiques et scientifiques, communautés autochtones et organismes de divers paliers gouvernementaux sont à pied d'œuvre afin d'assurer un développement pérenne.

La RMBSLP offre un cadre additionnel au sein duquel les acteurs, les intervenants, peuvent se concerter et créer des synergies afin de promouvoir une région prospère et fière qui valorise son territoire, ses écosystèmes et sa riche biodiversité. Nous le faisons pour nous-mêmes et nos propres communautés, tout en étant conscients que nous contribuons également à relever les défis majeurs auxquels notre planète est confrontée.

Nous souhaitons que le plan élaboré ici en concertation avec de nombreux intervenants insuffle une nouvelle vague de mobilisation et d'action en faveur de notre région. Et surtout, nous invitons tout un chacun à y apporter sa contribution !

Henri-Paul Normandin

Président du Conseil d'administration du Comité ZIP du lac Saint-Pierre
Porte-parole de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

Mot de la directrice générale

Après deux ans à la gestion de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre, un grand travail de restructuration a été réalisé et est toujours en cours. L'équipe de coordination a effectué une tâche ambitieuse de compréhension de toutes les subtilités qu'apporte cette désignation conférée par l'UNESCO, ainsi que sa charge de travail colossale et son lot de défis de tout genre.

Pour démarrer sur de bonnes bases à la suite du dépôt de l'Examen périodique 2010-2020, ainsi qu'en réponse aux recommandations des évaluatrices, la planification de l'élaboration d'un Plan de gestion concerté était totalement logique, sans mentionner qu'il répond à un critère du Cadre statutaire. C'est pourquoi l'équipe de coordination s'est affairée à rassembler le plus de participants possible pour se prêter à ses activités de mobilisation et de concertation. L'échéancier comprenait également un défi de taille et a permis à l'équipe de se découvrir une efficacité hors pair.

Une centaine de personnes de différentes organisations a répondu à l'appel de mobilisation. Pour mieux les outiller afin d'aider l'équipe dans la réalisation de ce projet, une courte formation a été organisée. Les Ateliers qui ont suivi ont permis de mettre en lumière différents enjeux prioritaires. C'est en prenant en compte ces enjeux et les réalités communes de tous que le Plan de gestion est devenu le Plan de renforcement des collectivités.

Une identité forte et commune est née de ces activités de concertation et guidera les acteurs du territoire impliqués dans leurs actions. Cette mobilisation de tous permettra également de construire une notoriété forte auprès de la population et ainsi créer un fort sentiment d'appartenance.

En vous souhaitant bonne lecture et au plaisir de se revoir bientôt pour de nombreux projets !

Louise Corriveau

Directrice générale du Comité ZIP du lac Saint-Pierre
Coordonnatrice de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

Liste des acronymes

3R durable	Trois-Rivières Durable
AFC	Aire Faunique Communautaire
BDC	Banque de développement du Canada
CA	Conseil d'administration
CCUNESCO	Commission canadienne pour l'UNESCO
CGI	Conseillers en gestion et informatique
CIC	Canards Illimités Canada
CJE	Carrefours jeunesses emplois
CNC	Conservation de la Nature Canada
Comité ZIPLSP	Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire du lac Saint-Pierre
CRE	Conseils régionaux de l'environnement
CVR	Commission de Vérité et Réconciliation du Canada
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
FFOM	Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FFQ	Fondation de la Faune du Québec
MRC	Municipalités régionales de comté
NAQ	Nature Action Québec
OBV	Organismes de Bassins Versants
OCR	Observatoire de la Consommation Responsable
ODD	Objectifs de Développement Durable
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PRC	Plan de renforcements des collectivités
Programme MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
RB	Réserve de Biosphère
RM	Réseau Mondial
RMBLSP	Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre
SADC	Sociétés d'aide au développement des collectivités
SSL	Stratégie Saint-Laurent
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UPA	Union des Producteurs Agricoles
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZIP	Comités de Zones d'Intervention Prioritaire

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des espèces à statut précaire présentes sur le territoire de la RMBLSP
Annexe 2	Liste des milieux naturels protégés
Annexe 3	Organigramme de la gouvernance du mandataire
Annexe 4	Liste des plans et stratégies prévus
Annexe 5	Liste des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la RMBLSP

Liste des tableaux et figures

<u>Tableaux</u>	
Tableau 1	Compatibilité des catégories UICN et zonage des RB
Tableau 2	Résultats de l'analyse FFOM
Tableau 3	Enjeux ressortis des exercices
Tableau 4	Orientations et objectifs

<u>Figures</u>	
Figure 1	Limite territoriale, MRC et Ville de Trois-Rivières
Figure 2	Territoire ancestral W8banaki - Le Ndanika
Figure 3	Provinces naturelles de la RMBLSP
Figure 4	Tenure des terres dans les Basses-terres du Saint-Laurent sur le territoire de la RMBLSP
Figure 5	Tâches et responsabilités de comités de travail

Table des matières

Portrait de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre	2
Territoire.....	2
Géographie et population	2
Ndakina.....	3
Physiographie	4
Biodiversité.....	7
Milieux naturels protégés.....	7
Union Internationale pour la Conservation de la Nature	8
Zonage des Réserves de Biosphère	9
Secteurs d'activité	11
Les industries	11
L'agriculture.....	11
L'agroforesterie	11
La foresterie.....	12
Le tourisme	12
La pêche.....	12
L'environnement	12
Les gouvernements locaux	13
Les institutions d'éducation	13
Les organismes d'aide aux jeunes	13
Les commerces	13
L'économie	13
La culture	13
Tendances.....	15
Environnement et développement durable	15
Affaires	16
Consommation responsable.....	16
Énergie et services publics.....	17
Marketing « vert »	17
Politique.....	17
Résumé des attentes du Programme sur l'Homme et la biosphère.....	18

Cadre statutaire	18
Article 3 – Fonctions	18
Article 4 – Critères	18
Article 6 – Publicité.....	19
Article 7 – Participation au Réseau Mondial (RM)	19
Article 8 – Sous-réseaux thématiques et régionaux.....	19
Quatrième fonction des Réserves de Biosphère au Canada	19
Plan d’action de Lima 2016-2025	20
Méthodologie	22
Planification	22
Invitation à la concertation.....	22
Formation	22
Ateliers et exercices.....	22
Atelier 1	23
Exercices en ligne et sollicitation.....	23
Atelier 2	23
Analyser et synthétiser les résultats.....	23
Plan de communication	23
Rédaction.....	23
Validation.....	24
Remise finale	24
Engagement et responsabilisation	24
Introduction	26
Nomination du document	26
Mission.....	27
Vision	27
Valeurs fondamentales.....	28
Appartenance	28
Collaboration	28
Créativité	28
Écoute	28
Intégrité	28
Perception des acteurs du territoire.....	30

Structure organisationnelle de la gouvernance.....	32
Statut juridique.....	33
Mandataire – Cadre interne	34
Équipe de coordination	34
Comité directeur.....	35
Comité consultatif	35
Gouvernance du Plan de renforcement des collectivités et des actions – Cadre externe	36
Rôles et responsabilités.....	36
Comités et groupes de travail.....	36
Approche de gestion.....	37
Analyse FFOM	39
Enjeux, orientations et objectifs	40
Identification des enjeux	40
- Protection et conservation de la biodiversité et des milieux naturels	41
- Changements climatiques.....	41
- Ressources hydriques.....	41
- Mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki	41
- Reconnaissance et visibilité	41
- Mobilisation	42
- Usages et utilisations du territoire.....	42
- Bien-être et qualité de vie.....	42
- Accessibilité et partage de connaissances	42
- Éducation, formation et sensibilisation	42
- Recherches, surveillance et suivi	42
- Gestion organisationnelle et financière.....	43
Orientations stratégiques	43
Orientation stratégique A.....	43
Orientation stratégique B.....	43
Orientation stratégique C.....	44
Orientation stratégique D.....	44
Orientation stratégique E	44
Détermination des objectifs	45
Résultats escomptés	47

Attentes du point de vue des enjeux.....	47
1. Protection et conservation de la biodiversité et des milieux naturels	47
2. Changements climatiques.....	47
3. Ressources hydriques.....	47
4. Mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki	47
5. Reconnaissance et visibilité	47
6. Mobilisation	48
7. Usages et utilisations du territoire.....	48
8. Bien-être et qualité de vie.....	48
9. Accessibilité et partage de connaissances	48
10. Éducation, formation et sensibilisation	48
11. Recherches, surveillance et suivi	49
12. Gestion organisationnelle et financière.....	49
Plan d'action	51
Ressources	52
Indicateurs de performances.....	52
Plan d’action PRC - RMBLSP.....	53
Orientation stratégique A Assurer la conservation de la biodiversité et la diversité bioculturelle des diverses collectivités du territoire	54
Orientation stratégique B Établir une notoriété et une crédibilité envers les acteurs du territoire et instaurer des relations collaboratives pérennes.....	56
Orientation stratégique C Assurer une cohérence des utilisations du territoire pour une durabilité des ressources et un développement socioéconomique responsable	58
Orientation stratégique D Assurer le renforcement des collectivités par la recherche, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux du territoire	60
Orientation stratégique E Assurer une saine gestion organisationnelle et financière du mandataire	62
Bibliographie.....	63
Annexe 1	66
Annexe 2	69
Annexe 3	73
Annexe 4	74
Annexe 5	75

Partie 1



La RMBLSP est d'importance pour la Nation W8banaki, car elle permet notamment de rappeler le lien de proximité entre Nebesek (lac Saint-Pierre) et la Nation, mais également de mettre l'emphase sur la richesse du lieu et du souci porté à son développement au bénéfice des prochaines générations.

Nebesek et ses affluents font partie d'un vaste ensemble hydrographique fréquenté depuis des temps immémoriaux par les W8banakiak. Les ressources fauniques et floristiques qui s'y trouvent constituent un apport significatif à la culture et à la subsistance des membres de la Nation. Nebesek représente encore aujourd'hui un milieu de vie essentiel à la transmission et au dynamisme de la culture w8banaki. En fait, ses berges et ses milieux humides recèlent des lieux de prédilection pour la chasse à la sauvagine, le piégeage d'animaux à fourrure (particulièrement du rat musqué) et la collecte de plantes et de matériaux traditionnels.

À ce sujet, mentionnons plus précisément la présence, sur ses îles et dans ses milieux humides, de riz sauvage, de noisetiers, de têtes de violon, ainsi que de frênes noirs et de foin d'odeur. Ces deux dernières ressources sont incontournables à la réalisation de la réputée vannerie w8banaki. Enfin, la promenade au lac, que ce soit le long des rives, sur la glace ou en embarcation, constitue un moment privilégié pour contempler la nature. Toutes ces activités sont au cœur de l'identité w8banaki, et ce, encore aujourd'hui.

Suzie O'Bomsawin

Membre du Comité consultatif – Premières Nations
Directrice générale adjointe - Responsable RH - Conseil des Abénakis d'Odanak

Portrait de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

Territoire

Géographie et population

La Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (RMBLSP) couvre un territoire de 7 394 km². Pour une question administrative et de recueil de données, ses limites géographiques ont été établies avec les frontières des MRC de D’Autray, de Maskinongé, de Bécancour, de Nicolet-Yamaska, de Pierre-De Saurel, ainsi que de la Ville de Trois-Rivières (Figure 1). Au total, on dénombre 73 municipalités, ainsi que deux communautés W8banakiak. Une population de plus de 318 000 personnes (ZIPLSP, 2021) habite sur le territoire et en fait usage.

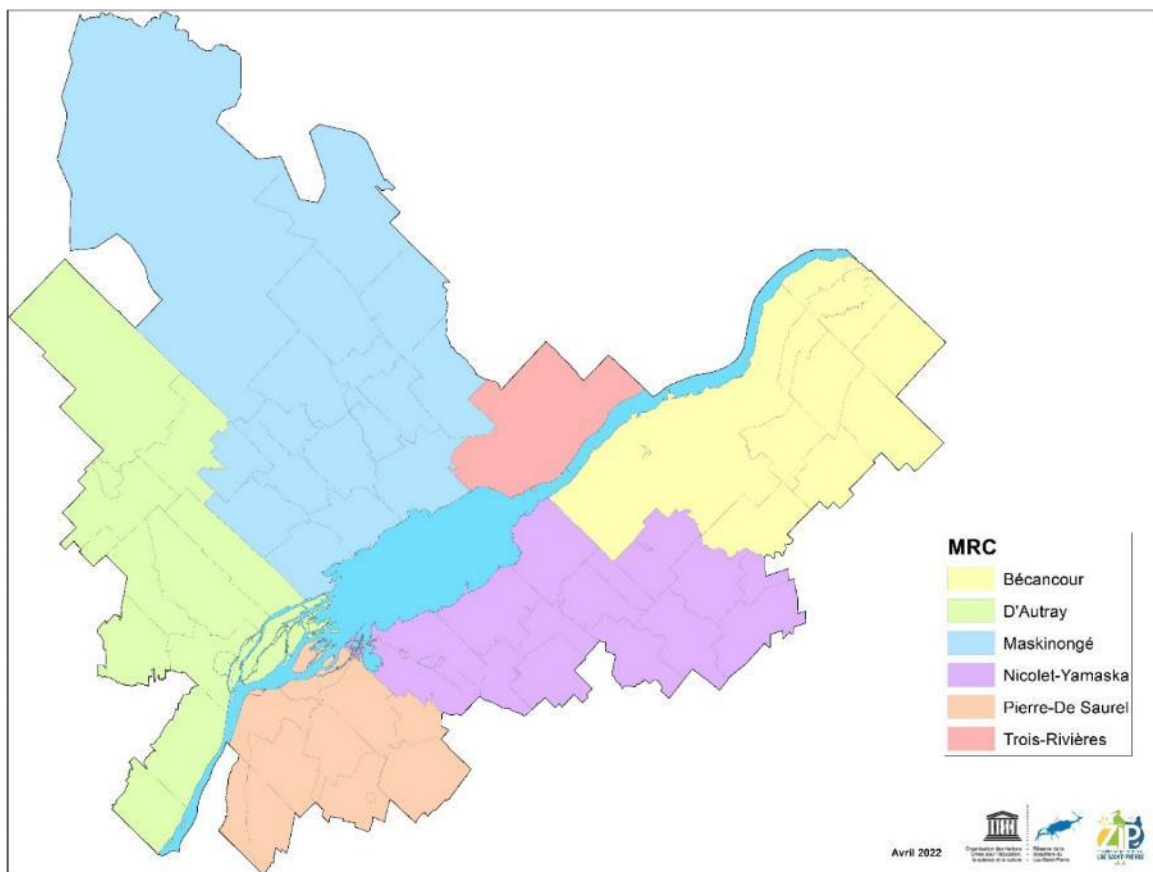


Figure 1 Limite territoriale, MRC et Ville de Trois-Rivières

Ndakina

La Nation W8banaki est située sur la rive sud du fleuve où l'on retrouve les communautés autochtones d'Odanak et de Wôlinak. Le territoire ancestral des Abénakis, le Ndakina, s'étend sur une grande partie de la rive sud du Saint-Laurent où ceux-ci mettent en pratique leurs usages traditionnels (Figure 2). Ces usages jouent souvent un rôle sacré dans l'utilisation des ressources naturelles et dans leur culture. Les aspects de la spiritualité, du bien-être, du maintien des relations entre humains et environnement, ainsi que la transmission des connaissances aux générations suivantes sont très ancrés dans leurs habitudes de vie.



Figure 2 Territoire ancestral W8banaki – Le Ndakina

Physiographie

La RMBLSP possède deux territoires physiques naturels distincts (Figure 3), aussi appelés provinces naturelles. Au nord-ouest on retrouve les Laurentides méridionales et au sud-est les Basses-terres du Saint-Laurent.

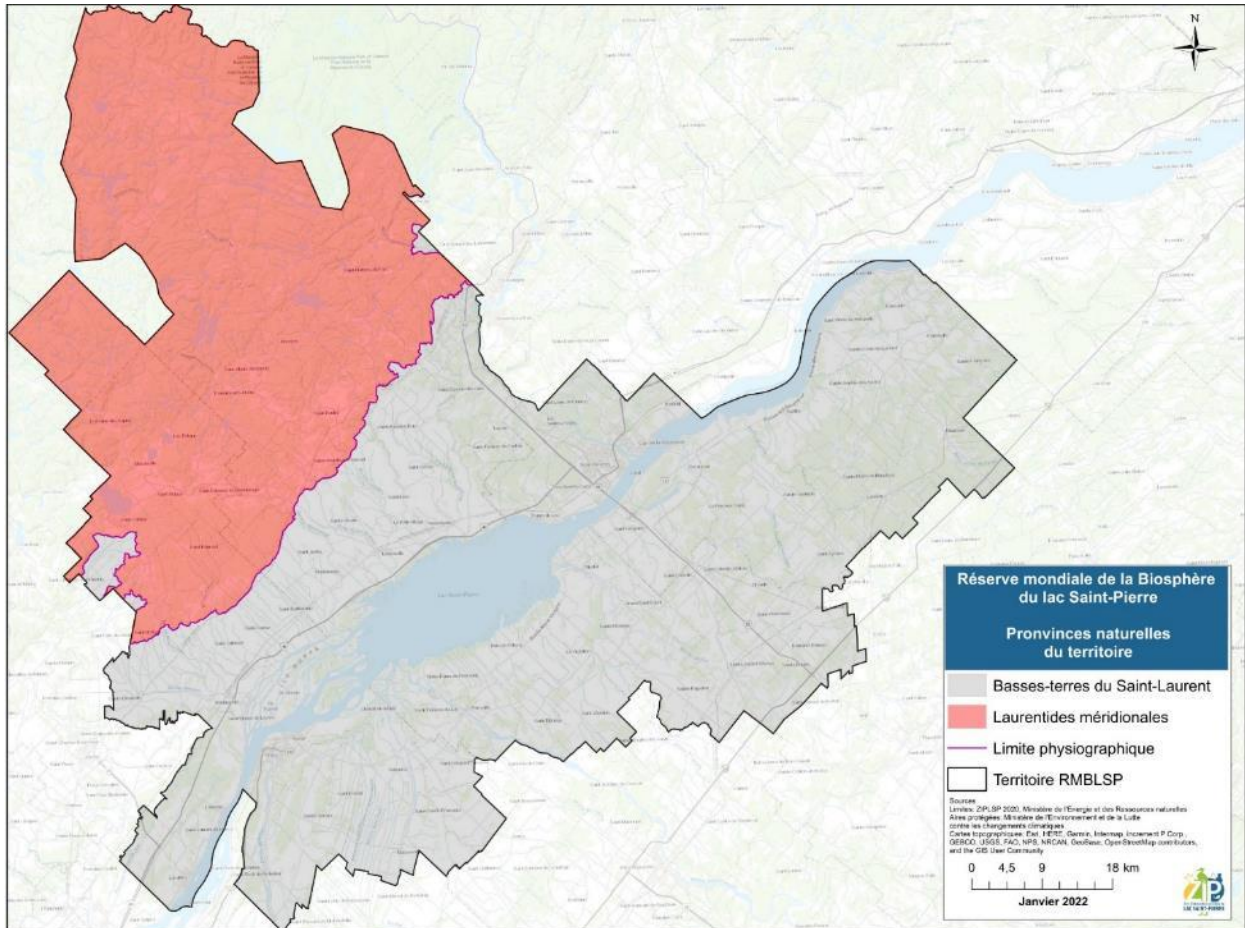


Figure 3 Provinces naturelles de la RMBLSP

Les Laurentides méridionales

C'est un ensemble de basses collines, de plateaux et de dépressions où il est également possible de rencontrer des massifs élevés au sommet rocheux allant entre 600 et 1 000 mètres d'altitude (ZIPLSP, 2021). Le sud de cette province naturelle présente un climat tempéré similaire à celui des Basses-terres du Saint-Laurent. On y retrouve en majorité des forêts mixtes, cependant le climat joue un rôle important dans la variation de la végétation et des peuplements forestiers. Les activités forestières sont donc dominantes bien qu'on y retrouve quelques activités agricoles.

La Réserve faunique Mastigouche, au nord de la RMBLSP, comprend essentiellement un écosystème forestier d'érablière à bouleau jaune, ayant comme essences dominantes l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) et le hêtre (*Fagus sylvatica*). Davantage au nord, la présence de résineux s'accroît avec des sapinières (Sépaq, 2023). Les espèces fauniques présentes dans cette région sont principalement l'ours noir (*Ursus americanus*), l'orignal (*Alces alces*), le pékan (*Pékania pennanti*), l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), le doré jaune (*Sander vitreus*) et l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*).

Les activités de plein air et de villégiature sont très prisées dans ce secteur, on y retrouve notamment de la pêche sportive et de la chasse, ainsi que plusieurs centres d'hébergement misant sur l'aspect de la nature.

Les Basses-terres du Saint-Laurent

C'est une formation de roches sédimentaires, de dépôts marins de l'ancienne mer de Champlain, de dépôts glaciaires et de tourbières. C'est pour cette raison que cette formation est renommée pour la fertilité de ses terres et par conséquent pour son agriculture (ZIPLSP, 2021). Au sud de la RMBLSP, on y retrouve quelques collines isolées telles que le mont Saint-Hilaire, formant les Montérégiennes.

Caractérisée par des plaines, l'altitude est généralement inférieure à 100 m et explique en partie la fertilité du sol, ainsi que l'agriculture présente sur plus de 50 % de cette région (Figure 4). Le climat est plutôt humide et doux, ainsi on obtient de longues périodes de croissance et des températures estivales moyennes de 18 °C idéales pour une biodiversité riche et variée.

Au nord de la région biogéographique, on y retrouve particulièrement l'érablière laurentienne, où l'érable à sucre (*Acer saccharum*), ainsi que l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) dominant. Tandis qu'à l'ouest du lac Saint-Pierre la présence de l'érablière à caryer est triomphe avec la présence d'érables à sucre (*Acer saccharum*), de caryers cordiformes (*Carya cordiformis*), ainsi que de frênes (*Fraxinus sp.*).

Dans ce secteur, la couverture forestière est considérablement dégradée et les habitats forestiers y sont fragmentés, en cause, le développement historique de l'agriculture. Originellement, en place des champs ponctués de boisés actuels, on y retrouvait de vastes forêts composées de grands milieux humides. Les espèces fauniques présentes dans cette région sont principalement le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), la sauvagine, le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*), la perchaude (*Perca flavescens*) et la barbotte brune (*Ameiurus nebulos*).

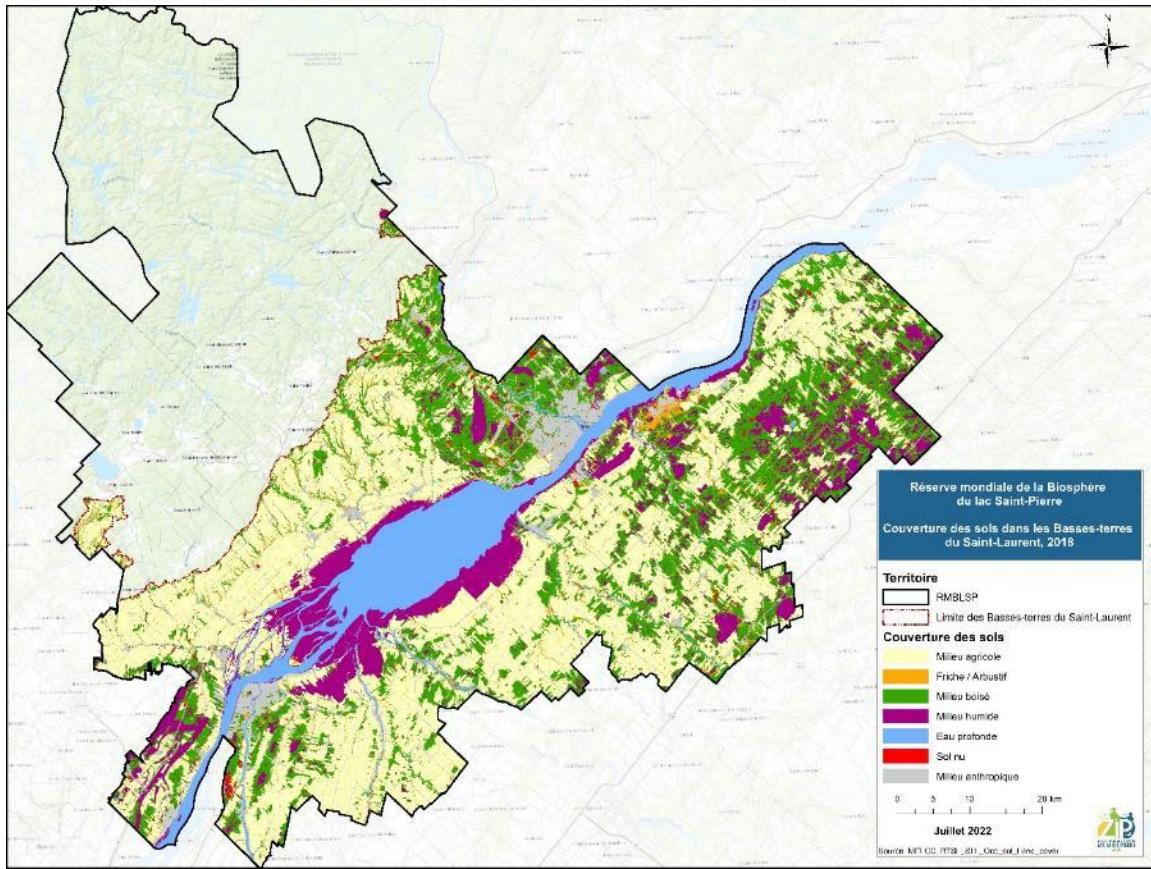


Figure 4 Tenure des terres dans les Basses-terres du Saint-Laurent sur le territoire de la RMBLSP

Le lac Saint-Pierre

Il constitue la plus vaste plaine inondable en eaux douces du Québec. Les zones de récurrence des hautes eaux varient en fonction des saisons et des années. Ses tributaires exercent une grande influence sur les niveaux d'eau, ainsi que sur le débit. Il est également le plus grand et le moins profond des lacs fluviaux du Saint-Laurent. Il s'étend sur une superficie de 46 900 ha, incluant son archipel (ZIPLSP, 2021).

Son archipel de 103 îles présente une forte activité touristique de par la beauté de sa nature. C'est en partie grâce à ce secteur que le lac Saint-Pierre a été désigné comme zone humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar en 1998 (ZIPLSP, 2021). Tout autour, on y retrouve plusieurs habitats allant des milieux humides, des plaines inondables, des forêts, des champs agricoles et des milieux urbanisés. Les milieux humides du lac Saint-Pierre comptent pour 55 % de l'entièreté de ceux du fleuve Saint-Laurent et sont composés d'eaux peu profondes, de marais, de prairies humides, de marécages et de tourbières. Il est d'ailleurs qualifié des « reins du Saint-Laurent ».

Biodiversité

Le territoire de la RMBLSP regorge d'une grande variété d'écosystèmes. Cette diversité de milieux représente plus de 500 espèces floristiques, soit près de 20 % de toutes les espèces connues au Québec. Du côté de la faune, on compte plus de 40 espèces de mammifères, 16 espèces d'amphibiens, 12 espèces de reptiles, 61 espèces d'invertébrés aquatiques, 290 espèces d'oiseaux et 90 espèces de poissons représentant près de 70 % des espèces d'eau douce du Québec (TCRLSP, 2019).

Un nombre non négligeable d'espèces ayant un statut précaire fait partie du territoire. Plusieurs activités et projets de conservation ont lieu chaque année pour aider ces espèces à prospérer dans un habitat convenable. Parmi ces espèces, on retrouve l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la perchaude (*Perca flavescens*), l'arisaème dragon (*Arisaema dracontium*) et le lis du Canada (*Lilium canadense*). Pour une liste exhaustive, veuillez consulter l'Annexe 1.

Milieux naturels protégés

La RMBLSP comprend plusieurs aires protégées de façon légale par les gouvernements provincial et fédéral. Voici quelques types d'aires protégées présentes sur le territoire :

- Habitats fauniques
- Milieux naturels de conservation volontaire
- Refuges biologiques
- Réserves naturelles reconnues
- Refuges fauniques
- Réserves écologiques
- Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Réserve nationale de faune
- Écosystème forestier exceptionnel
- Réserve de biodiversité projetée

Pour la liste des milieux naturels protégés, veuillez vous référer à l'Annexe 2.

Plusieurs autres zones du territoire possèdent un statut ou une reconnaissance comme quatre Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une Aire Faunique Communautaire (AFC), ainsi que des terres privées mises en conservation volontaire.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a élaboré un système reconnu mondialement pour la classification des aires protégées en six catégories. Ce système permet d'harmoniser l'évaluation des moyens de protection de la biodiversité et de faciliter la comparaison de ces moyens, d'un pays à l'autre, par l'utilisation de critères communs. Les RB du Québec s'inspirent de ces critères afin de mieux inventorier le type de zones de chaque territoire.

Voici les catégories de gestion définies par l'UICN en 2008 et présentes sur le territoire de la RMBLSP:

- Catégorie *Ia* « Réserve naturelle intégrale » :
 - Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
 - Certains milieux naturels de conservation volontaire
 - Réserve nationale de faune
 - Refuge d'oiseaux migrateurs
 - Réserve écologique
- Catégorie *II* « Parc national » :
 - Parc national du Canada
 - Réserve de biodiversité projetée
- Catégorie *III* « Monument ou élément naturel »
 - Écosystème forestier exceptionnel
 - Certains milieux naturels de conservation volontaire
- Catégorie *IV* « Aire de gestion des habitats ou des espèces » :
 - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Milieu naturel de conservation volontaire
 - Refuge biologique
 - Réserve naturelle reconnue
 - Refuge faunique
- Catégorie *VI* « Aire protégée avec utilisation durable des ressources » :
 - Certains milieux naturels de conservation volontaire
 - Héronnière
 - Habitat du rat musqué
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Réserve naturelle reconnue

Zonage des Réserves de Biosphère

Bien que la terminologie puisse porter à confusion, les RB possèdent un zonage propre à leur désignation établie par le Programme MAB. Les trois zones principales sont :

- Aires centrales
- Zones tampons
- Aire de transition

Les Directives techniques des RB (UNESCO, 2021) possèdent un chapitre complet traitant de ce zonage. Des bases ont été déterminées, mais la définition de chacune de ces zones n'est pas précise, puisque chaque pays possède des lois et règlements différents pouvant influencer cette définition. C'est d'ailleurs le cas au Canada avec les provinces et territoires. Par exemple, les gouvernements fédéral et provincial du Québec n'ont pas exactement les mêmes définitions pour certaines zones protégées légalement. Pour cette raison, un travail conjoint entre les quatre RB québécoises est en cours afin de définir ces zones de façon uniforme entre les quatre territoires au sein de la province.

Le Plan d'action a d'ailleurs identifié des actions et des moyens à prendre pour établir une stratégie traitant de toutes les zones d'une RB de la même manière. Il est important de préciser que plusieurs points doivent être considérés dans chacune des zones, tels que :

- La conservation de la biodiversité,
- Une approche de développement socioéconomique durable,
- La considération des réalités de tous,
- La promotion de la recherche et de l'éducation,
- Le défi de désignations multiples sur certains secteurs.

Selon les travaux de Bridgewater et al. (1996) sur la correspondance entre les catégories de l'UICN et la typologie des aires composant les RB, les aires protégées, en vertu d'un régime légal ou réglementaire reconnu (telles que celles inscrites au Registre des aires protégées au Québec) et appartenant aux catégories *Ia*, *Ib*, *II*, *III* et *IV* sont généralement compatibles. Il faut également considérer leurs objectifs et le régime de gestion auxquels elles sont soumises et leurs caractéristiques, avec les fonctions associées aux aires centrales des RB. Le tableau 1 présente la compatibilité de chacune des catégories de l'UICN avec les principales zones d'une RB.

Tableau 1 Compatibilité des catégories UICN et zonage des RB

Catégories UICN	Aires centrales	Zones tampons	Aire de transition
<i>Ia</i>	Oui	Non	Non
<i>Ib</i>	Oui	Non	Non
<i>II</i>	Oui	Non	Non
<i>III</i>	Oui	Non	Non
<i>IV</i>	Oui	Oui	Non
<i>V</i>	Non	Oui	Peut-être
<i>VI</i>	Peut-être	Oui	Peut-être

Le lac Saint-Pierre, c'est un lieu exceptionnel où la nature cohabite de façon quotidienne avec l'humain. Qu'on pense à l'agriculture, la chasse, la pêche, la villégiature, le tourisme, la plaisance, la navigation marchande, le commerce et l'industrie légère. Cela ne se fait pas toujours sans impact, mais la reconnaissance du territoire comme réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO nous a permis de rappeler l'importance de la nature et les services qu'elle nous rend tous les jours. Il y a 20 ans, le développement durable n'était qu'un mot; aujourd'hui c'est une réalité avec laquelle il faut composer et qui nous oblige à revoir nos façons de produire et de consommer. Non seulement pour préserver l'environnement naturel et ses ressources, mais pour la survie de l'espèce humaine elle-même.

En raison des bouleversements occasionnés par les changements climatiques et des conflits d'usage qui s'accroissent, le lac Saint-Pierre constitue un lieu d'innovation unique pour développer de nouvelles façons de préserver les habitats, cultiver le sol et développer de meilleures pratiques. C'est un véritable laboratoire vivant !

Hélène Gignac

Membre du Comité consultatif – Développement
Co-fondatrice de la RMBLSP et experte en écologie industrielle

Secteurs d'activité

Bien que le territoire possède une haute valeur de biodiversité, plusieurs activités anthropiques sont présentes dans l'aire de transition. Elles sont caractérisées principalement par des activités agricoles, des industries, des zones urbanisées, ainsi que du tourisme. Un des objectifs d'une RB est de travailler conjointement avec les principaux acteurs du territoire afin d'améliorer les façons de faire et d'innover vers des procédés durables et respectueux de l'environnement dans tous les domaines.

Les industries

La voie de transport maritime fédérale a apporté sur les rives du Saint-Laurent une grande industrialisation. Ainsi, les ports de Sorel-Tracy et de Trois-Rivières accueillent des cargos qui approvisionnent plusieurs de ces industries. Les principaux secteurs sont la métallurgie, l'aéronautique et le transport. Plusieurs parcs industriels importants sont également installés dans des municipalités de petites et moyennes tailles. Le développement de ces industries est essentiel pour alimenter l'économie de la région, puisqu'elles engendrent des milliers d'emplois et une stabilité financière aux familles. Cependant, ce développement apporte son lot d'enjeux, notamment avec la voie navigable qui érode de façon prématurée les berges, particulièrement dans l'archipel. Parlons également de la pollution créée par ces industries alors qu'elles sont parfois installées directement dans la plaine inondable.

L'agriculture

L'agriculture est présente sur une grande part du territoire. La RMBLSP est d'ailleurs considérée comme une RB agricole principalement au sud. Ce secteur d'activité est également très important au niveau économique dans la région. Les principales productions sont les cultures de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et d'autres grains, l'élevage de bovins pour la production laitière, mais également des veaux de lait. L'Union des Producteurs Agricoles (UPA) est une organisation réputée travaillant en faveur de l'agriculture et d'une évolution des pratiques vers une durabilité pour une pérennité des agriculteurs. Les MRC sont d'ailleurs dotées d'un Plan de développement de la zone agricole et agroforestière afin d'épauler les producteurs dans ces secteurs d'activité. Un des enjeux apportés par l'agriculture est celui de la qualité de l'eau. Les intrants utilisés dans les champs mettent en péril les écosystèmes aquatiques et la qualité de la ressource hydrique, particulièrement dû à un non-respect des minimums de bandes riveraines établis.

L'agroforesterie

L'agroforesterie est un domaine qui prend de plus en plus d'ampleur dans la province. Sur le territoire, plusieurs initiatives ont vu le jour et sont en pleine expansion. La cueillette sauvage de produits forestiers non ligneux (PFNL), incluant les champignons et les noix, est de plus en plus prisée pour le plaisir des gastronomes amateurs, mais également du secteur de la restauration boréale.

Cet engouement amène les agriculteurs vers des pratiques d'exploitation différentes, ainsi que l'aménagement de leurs boisés et leurs forêts pour une diversification financière et une conservation des milieux naturels. Ceci permet de modifier les pratiques en faveur d'une pérennité et d'une préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette activité est également utile pour régénérer les sols et la biodiversité des terres. Elle a prouvé plusieurs fois que le mélange entre agriculture et foresterie avait des bénéfices notoires sur la productivité et la limitation d'intrants chimiques.

La foresterie

La foresterie est présente sur tout le territoire de la RMBLSP. Dans la portion nord, on la retrouve majoritairement sur les terres publiques où l'exploitation est régie par le gouvernement provincial, alors qu'au sud, elle est surtout présente en terres privées où l'aménagement forestier est aussi soumis aux lois et règlements provinciaux, ainsi qu'aux règlementations des MRC et des municipalités. Pour aménager leur boisé, les propriétaires peuvent compter sur le soutien des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, des Syndicats des producteurs de bois et des conseillers forestiers (issus des Syndicats, Groupements ou firmes privées). Le couvert forestier est régulièrement fragmenté, faisant de la connectivité écologique un enjeu sur le territoire. Cependant, plusieurs acteurs du territoire interviennent afin de travailler à rétablir cette connectivité et on retrouve donc certains secteurs présentant des qualités de connectivité supérieures, telles que les Tourbières de Lanoraie ou encore le Boisé de Sainte-Élisabeth-Saint-Thomas.

Le tourisme

Les attraits touristiques sont nombreux sur le territoire, notamment les activités de navigation de plaisance, de récolte faunique (chasse et pêche), d'observation de la faune et de la flore, culturelles, sociales et historiques. On compte également un grand nombre d'attraits récréotouristiques, d'hébergement et de découvertes gastronomiques souvent liés à une clientèle privilégiant la villégiature. Plusieurs activités touristiques ne sont d'ailleurs pas considérées durables et certaines de celles-ci en deviennent des enjeux, telles que les vagues causées par la navigation de plaisance qui dérangent particulièrement les habitats aquatiques et semi-aquatiques, ainsi qui provoque une érosion accrue des berges.

La pêche

La pêche est un secteur d'activité important au sein du territoire, autant pour le tourisme que le commerce. Ainsi, la pêche récréative ou sportive, la pêche commerciale et la pêche traditionnelle par la Nation W8banaki sont pratiquées. Les Premières Nations possèdent d'ailleurs des règlements en concordance avec les gouvernements pour pratiquer la pêche à des fins de subsistance, de rituels ou sociales, tout en assurant une pérennité de la ressource. L'exploitation commerciale est moins présente qu'auparavant, mais reste une activité économique lucrative pour certains pêcheurs commerciaux. Un moratoire sur la perchaude a d'ailleurs été mis en place en 2012 et a été reconduit à quelques reprises. La population de perchaude au lac Saint-Pierre est précaire, ainsi malgré plusieurs stratégies en place afin de recouvrer la ressource, le rétablissement de l'espèce n'est toujours pas avéré.

L'environnement

Le secteur de l'environnement prend une place de plus en plus importante. On y retrouve un grand nombre d'organismes ayant chacun leur utilité et leur volet environnemental à défendre. Il y a notamment les Organismes de Bassins Versants (OBV), Canards Illimités Canada (CIC), les Comités de Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), Conservation de la Nature Canada (CNC), les Conseils régionaux en Environnement (CRE), la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), Nature Action Québec (NAQ), Stratégie Saint-Laurent (SSL), les parcs régionaux de même que d'autres sociétés et organismes de conservation et de sensibilisation. Certaines municipalités ont également un service en environnement au sein de leur organisation, permettant de mettre en application des règlements, effectuer des projets de caractérisation, de sensibilisation et autres. Toutes ces organisations s'assurent que la nature soit prise en considération dans divers projets sur leur territoire d'intervention respectif pour conserver la biodiversité et les écosystèmes.

Les gouvernements locaux

Les Municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités sont les gouvernements locaux. Elles font partie intégrante du territoire et sont des alliées de taille pour permettre la réalisation de divers projets. Elles sont également un point de contact important pour rejoindre les citoyens du territoire et mettre en œuvre une mobilisation des collectivités. Tandis qu'au niveau politique, il est possible de maintenir un contact avec les élus, ainsi que les tables des préfets par exemple.

Les institutions d'éducation

Les instances offrant des services d'éducation sont présentes un peu partout sur le territoire. Notons particulièrement l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), ainsi que les CÉGEP ayant une grande place pour répondre aux besoins de recherches et d'expérimentations. Plusieurs groupes de recherches interuniversités sont également en place afin d'effectuer des analyses poussées sur des enjeux précis et d'expérimenter des solutions à ceux-ci, par exemple le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie. Les écoles de niveaux primaire et secondaire, quant à elles, sont de parfaits points d'entrée pour sensibiliser et éduquer la population dès un jeune âge aux bonnes pratiques à adopter.

Les organismes d'aide aux jeunes

Les jeunes ont une place importante dans la région, puisqu'ils construiront l'avenir. Plusieurs organismes, tels que les Carrefours jeunesse emplois (CJE) ont mis en place plusieurs programmes pour valoriser le travail des jeunes et leur venir en aide dans une optique d'emploi ou d'entrepreneuriat. L'implication de ceux-ci dans diverses sphères de la RMBLSP est essentielle et se doit d'être mise de l'avant.

Les commerces

Les commerces font vivre le territoire en stimulant l'économie. Ils emploient un grand nombre de personnes et offrent des services ou des biens utiles ou divertissants. Le développement des affaires se fait par ailleurs beaucoup par les chambres de commerce, organismes clés pour approcher les propriétaires afin de les sensibiliser et de les éduquer à différentes pratiques. Il est alors important de sensibiliser les gestionnaires vers des pratiques durables, ainsi que de les conscientiser sur le cycle de vie et l'impact des produits et services qu'ils offrent.

L'économie

L'économie permet un développement des communautés et il est essentiel qu'elle soit gérée sagement. Les principes d'économie circulaire font de plus en plus leur apparition pour contrer la surconsommation et le gaspillage, ainsi que pour valoriser les déchets des uns pour le bonheur des autres. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) soutiennent les entreprises dans leur gestion financière et les accompagnent dans leur développement selon leurs besoins. Les MRC appuient activement le développement économique régional en administrant divers fonds d'aide économique et soutenant plusieurs projets ou encore en offrant une aide aux entreprises via leur Service de développement économique.

La culture

La culture du territoire est variée. Elle s'invite particulièrement dans le domaine touristique avec les musées, les spectacles, les festivals et autres. La mise en valeur de la culture de la Nation W8banaki est un point essentiel sur la rive sud du lac Saint-Pierre, puisque leur peuple a exploité de manière pérenne les ressources et y a instauré un aspect spirituel et traditionnel autour de celles-ci.

Le tourisme a subi des transformations majeures depuis quelques années. Il participe pleinement au développement économique d'une communauté et à l'épanouissement des entreprises. Devant ce fait, il n'est pas surprenant que ce secteur soit au cœur des stratégies économiques adoptées par différentes destinations. De nos jours, c'est le visiteur qui dicte plus que jamais le rythme et les tendances qui guident les fondements du tourisme actuel. Prenons la mouvance du tourisme expérientiel ou le tourisme durable: ces types de tourisme valorisent la qualité de l'expérience dans le respect de l'environnement et des communautés hôtes. La désignation de la Réserve mondiale de la Biosphère représente un atout majeur dans notre développement de l'image de notre destination. Cette appellation est un gage pour le visiteur qu'il est en présence d'un lieu avec des caractéristiques naturelles uniques et exceptionnelles, mais aussi d'une destination soucieuse de son développement. Les pratiques encouragées par le programme MAB et la Réserve mondiale de la Biosphère peuvent alors contribuer à promouvoir un tourisme régénérateur favorisant une transition socioécologique dans le respect des communautés d'accueil.

Stéphanie Trottier

Membre du Comité consultatif - Tourisme
Conseillère en développement touristique et culturel - MRC Nicolet-Yamaska

Tendances

La RMBLSP ne se confine pas à un seul secteur d'activité, mais se positionne dans plusieurs, puisqu'elle doit répondre aux quatre fonctions d'une RB. L'analyse et l'évaluation sommaires des tendances en conservation ou en environnement, en développement durable, ainsi qu'en recherche, éducation et sensibilisation ont été effectuées pour donner un portrait résumé des mentalités et des habitudes de consommation.

Environnement et développement durable

L'engagement des pays envers des objectifs environnementaux fait l'objet d'une pression grandissante de la part de la population. L'enjeu pour les États est de respecter ces engagements. Malheureusement, n'ayant aucune sanction pour la non-atteinte de ces objectifs il n'y a pas d'incitation pour ceux-ci à passer à l'action plus rapidement. (Kearney, 2022)

La demande pour les combustibles fossiles continue d'augmenter et par conséquent les émissions polluantes sont également à la hausse. Cette augmentation mine les efforts d'atténuation et de mitigation des changements climatiques, des programmes et des stratégies d'actions mises en place, des politiques et financements, ainsi que des promesses d'aide aux pays démunis. (Kearney, 2022)

La COP26 sur les changements climatiques, à Glasgow, a incité les gouvernements à s'engager pour la réduction progressive de l'utilisation du charbon en « mentionnant pour la première fois directement les combustibles fossiles dans un accord mondial pour le climat ». Les pays industrialisés ont promis d'investir 30 milliards de dollars contre la lutte aux changements climatiques dans les 10 prochaines années. Ceci a engendré un effet de masse où les sociétés financières participantes, ayant un capital de plus de 100 000 milliards de dollars, se sont engagées à investir dans les objectifs nets zéro d'ici 2050. (Kearney, 2022)

La tendance d'investissement mondial dans des fonds « verts » est grandissante et devrait atteindre 500 milliards de dollars en 2021-2022. Il est prévisible que dans les années à venir la mobilisation de nombreux acteurs mettra une pression accentuée sur les gouvernements et les entreprises envers l'atteinte des objectifs climatiques. (Kearney, 2022)

Les employeurs considèrent de plus en plus leur responsabilité sociale puisqu'ils sont dépendants des perspectives éthiques. Ceci répond à deux enjeux principaux, soit leur efficacité en matière de responsabilité environnementale, ainsi que leur image qui est de plus en plus considérée par la population. Les employeurs devront alors s'adapter vers de bonnes pratiques et inscrire l'engagement environnemental, l'égalité, l'inclusion, la diversité, ainsi que la durabilité de la chaîne économique dans leurs valeurs et processus. (Dekra, 2022)

Les entreprises devront suivre les mouvements de société pour répondre aux attentes de leur clientèle, ceci intègre donc une durabilité écologique. Voici quelques exemples de changements qui s'opéreront dans les prochaines années (L'Action, 2023) :

- En matière de finance, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont de plus en plus considérés par les investisseurs.
- L'aspect d'identifier chaque étape des chaînes d'approvisionnement est de plus en plus essentielle pour considérer les impacts écologiques et humains du parcours de chaque produit, et ce, partant de l'approvisionnement des matières premières jusqu'à la livraison au client.

- Une conscientisation s'est effectuée lors de la pandémie quant à l'impact carbone des voyages. Les pratiques en la matière devront se transformer autant par les transporteurs que par les comportements des consommateurs.
- Le secteur de la mode est une industrie lucrative, mais très polluante. Les consommateurs sont de plus en plus conscients de ce système, c'est pourquoi une sensibilisation face aux achats durables est importante, tels que l'achat en friperie, l'achat de seconde main, ainsi que l'achat de marque durable.
- Un des secteurs qui a un énorme impact sur l'environnement est le secteur alimentaire, autant l'agriculture que les pêcheries. Encourager l'achat local de produits alimentaires, ainsi que des produits où la production est effectuée de manière durable et saine pour l'environnement permettra de maintenir la pérennité des producteurs agricoles et des pêcheries.

Affaires

Lors de la prochaine décennie, le contexte des affaires évoluera rapidement, c'est pourquoi il faudra en tenir compte pour rester à jour dans toutes les sphères d'activités où la RMBLSP s'insèrera. Les tendances dominantes pour les affaires d'ici 2030 seront empreintes d'une augmentation de l'utilisation de la technologie pour alimenter la croissance, l'innovation et l'efficacité des entreprises. Une étude engagée par la Banque de développement du Canada (BDC) a relevé plusieurs tendances clés (Bédard-Maltais, N.D.) :

- À la suite de la pandémie de la Covid-19, une évolution du travail a été entamée et accélérée,
- La considération du vieillissement de la population et de la dépendance croissante du pays envers l'immigration permet d'assurer la croissance de la population et de pallier la pénurie de main-d'œuvre,
- Les défis croissants en matière de développement durable en période de changements climatiques,
- L'évolution de la dynamique du marché, du ralentissement de la croissance économique à l'intensification de la concurrence étrangère, en passant par la transition vers une économie de services.

Consommation responsable

Chaque année l'Observatoire de la Consommation Responsable (OCR) publie un rapport nommé *Baromètre* sur la consommation responsable au Québec. Voici quelques faits saillants pour 2022, en prenant compte de la pandémie Covid-19.

Les contextes d'inflation, de pandémie et de la guerre en Ukraine sont des enjeux aux pratiques écoresponsables de la population. L'étude dans ce rapport a évalué l'impact de ces différents contextes sur les pratiques de consommation de la population québécoise depuis 2020.

On constate que les consommateurs achètent davantage de produits à rabais, privilégient des marques de distributeurs et comparent davantage les prix. On observe une vague de « moins consommer » et d'optimisation de sa consommation avec l'achat de produits secondes mains ou la consommation collaborative (plateformes d'échanges entre particuliers), ainsi que les pratiques visant à allonger la durée de vie des biens. Plusieurs ont également cessé d'acheter certains produits, particulièrement des vêtements, chaussures et accessoires. Ce changement de pratiques peut être bénéfique pour l'environnement, mais on se rend compte que la consommation locale ou les comportements de protection de l'environnement ont diminué notablement. Ce sont les conséquences d'une inflation importante de la dernière année (2022).

Autres faits saillants :

- Les consommateurs de plus de 55 ans sont les plus actifs quant aux pratiques de recyclage, de consommation locale, de protection des animaux et de déconsommation,
- Les plus jeunes se démarquent seulement par des pratiques de consommation collaborative,
- Il y a une nette diminution de la consommation de viande rouge,
- Les impacts de l'inflation à la suite de la guerre en Ukraine suscitent un changement d'habitudes de consommation, dont la réduction d'achats par la quantité de produits, ainsi que les achats impulsifs,
- Les marques perçues par la population comme les plus responsables sont : Cascades, Attitude, Le Choix du Président, Bulk Barn et IGA.

Énergie et services publics

Le contexte des changements climatiques et de la guerre en Ukraine permet une accélération vers un développement durable et l'importance de repenser les stratégies énergétiques. On constate que l'adoption d'une culture axée vers un développement durable permet une différenciation significative auprès de la clientèle des entreprises.

Quatre enjeux ressortent du rapport sur les Principales tendances à observer dans le secteur de l'énergie et des services publics (2022) par Conseillers en gestion et informatique (CGI), soit, en ordre de priorité, les changements climatiques, la carboneutralité, la cybersécurité et la transformation numérique. On constate que le développement durable est essentiel pour créer de la valeur pour les parties prenantes des dirigeants du secteur de l'énergie et des services publics, sans parler de la course vers la carboneutralité.

Marketing « vert »

Ce n'est pas d'hier que le marketing « vert » est mis de l'avant par grand nombre d'entreprises, malheureusement on observe régulièrement du « greenwashing » pour faire augmenter les ventes et diffuser une image de conscience environnementale. L'application de logo « responsable » est largement utilisée, mais aucune réglementation ou exigence n'est demandée pour leur utilisation. On parle alors de désinformation envers la population (Stratégie MP, 2023).

Ce marketing « vert » sert plus particulièrement d'écoblanchiment. En Europe, une enquête a été réalisée et démontre que 42% des déclarations environnementales des entreprises étaient exagérées, fausses ou trompeuses, tandis qu'en Australie, ce chiffre augmente à 57%. Ces pratiques d'écoblanchiment nuisent malheureusement aux entreprises réellement durables et minimisent les progrès contre les changements climatiques (Temper, Brazeau, & Bishai, 2023).

Politique

Les gouvernements conscients de la crise écologique soutiennent de plus en plus de programmes axés sur l'environnement et le développement durable. Il est difficile pour eux de trouver un équilibre juste afin de satisfaire tous les secteurs d'activité, ainsi que les différents groupes de pression penchant vers les deux extrêmes. Le développement socioéconomique doit indéniablement être considéré et c'est pourquoi une modification des pratiques s'observe de plus en plus. On considère d'ailleurs davantage le rapport Bruntland (1987) dans le développement en prenant compte des recommandations étayant la croissance économique en respect des limites naturelles des écosystèmes (Journet, 2023).

Résumé des attentes du Programme sur l'Homme et la biosphère

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a mis sur pied plusieurs critères et processus pour répondre à ses objectifs. Les RB font partie intégrante de ce projet pour atteindre une harmonie entre l'humain et la nature. Plusieurs documents de références permettent de mieux comprendre les rouages d'une RB et de mieux définir leur rôle.

L'UNESCO a défini une RB comme : « *Un lieu d'apprentissage et de développement durable qui teste des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre les systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention de conflits et la gestion de la biodiversité. Ce sont des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.* »

Cadre statutaire

Le Programme MAB a alors rédigé la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire qui orientent la base de la gestion, ainsi que des objectifs, et régissent l'admissibilité des régions à obtenir le statut. Sur dix articles, voici les plus pertinents dans le cadre de la planification ci-présente (UNESCO, 1996).

Article 3 – Fonctions

Les RB sont des sites qui servent de modèles d'études et de démonstration en lien avec la conservation et le développement durable, tout en combinant les trois fonctions :

- Conservation : Conserver la diversité écologique, génétique et bioculturelle.
- Développement durable : Assurer un développement qui considère, ensemble, l'économie, la société et l'environnement.
- Appui logistique (Renforcement des capacités) : Permettre aux communautés de s'épanouir grâce à la recherche et la surveillance continue, la sensibilisation, l'éducation et la formation, ainsi que par le partage des connaissances.

Article 4 – Critères

Les critères qui suivent sont à respecter pour obtenir la désignation de RB :

- 1- L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.
- 2- Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.
- 3- Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.
- 4- Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.
- 5- Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant :
 - a. Une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;

- b. Une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu;
 - c. Une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées ;
- 6- Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.
- 7- Devraient être prévus en outre :
- a. Des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ;
 - b. Un plan de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
 - c. Une autorité désignée pour mettre en œuvre ce plan ;
 - d. Des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

Article 6 – Publicité

- 1- « L'État et les autorités concernés devraient donner une publicité appropriée à la désignation d'une aire comme réserve de biosphère sous forme par exemple de la pose de plaques commémoratives sur les lieux et de diffusion de matériel d'information. »
- 2- « Les réserves de biosphère faisant partie du Réseau, ainsi que leurs objectifs, devraient faire l'objet d'un effort de promotion approprié et soutenu. »

Article 7 – Participation au Réseau Mondial (RM)

- 1- Il est fortement conseillé que les États participent aux activités de coopération RM, ceci incluant la recherche scientifique, ainsi que la surveillance continue sur tous les niveaux ; mondial, régional et sous-régional.
- 2- Un échange sur les résultats de recherches et les publications sur toutes informations pertinentes liées à la RB permet d'assurer son bon fonctionnement.
- 3- Tous les acteurs concernés, y compris l'État, devraient encourager l'éducation environnementale et la formation, mais également la mise en valeur des ressources humaines et la coopération avec les autres RB du Réseau Mondial (RM).

Article 8 – Sous-réseaux thématiques et régionaux

« Les États devraient encourager la constitution et le fonctionnement en coopération de sous-réseaux régionaux et/ou thématiques de réserves de biosphère et favoriser le développement des échanges d'information, y compris électronique, dans le cadre de ces sous-réseaux. »

Quatrième fonction des Réserves de Biosphère au Canada

Depuis quelques années, une quatrième fonction s'est ajoutée pour les RB canadiennes. La CCUNESCO a établi la fonction de *Réconciliation autochtone* comme prioritaire dans l'objectif des RB à la suite de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada (CVR). Ceci s'inscrit également dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

D'ailleurs, la RMBLSP possède déjà de bonnes relations avec la Nation W8banaki et compte bien continuer de renforcer ce lien.

Plan d'action de Lima 2016-2025

À la suite de la publication de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire, des plans d'action ont été élaborés pour définir plus précisément les objectifs des RB. Le dernier en date, le Plan d'action de Lima pour 2016-2025, met de l'avant la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que la diffusion mondiale des modèles de durabilité développés dans les RB. Il découle des domaines d'actions stratégiques prévus par la Stratégie du MAB 2015-2025 et prend en considération les réalités, ainsi que les impératifs nationaux et régionaux pour la contribution efficace sur la gestion de sa mise en œuvre.

Le Plan d'action de Lima (UNESCO, 2016) a été divisé en différentes actions stratégiques qui incluent par la suite les objectifs et le type d'actions à réaliser. Ces informations sont essentielles pour établir les objectifs propres de chaque RB, adaptés à la réalité de chaque territoire. Elles ont été considérées dans l'ensemble du document ci-présent. En résumé, les actions stratégiques du Plan d'action de Lima sont :

- Un Réseau mondiale (RM) composé de sites efficaces servant de modèles en matière de développement durable,
- Une collaboration et une mise en réseau inclusive, dynamique et axée sur les résultats au sein du Programme MAB et du RM,
- Des partenariats externes efficaces et des financements durables et suffisants pour le Programme MAB et le RM,
- Une communication et un partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent,
- Une gouvernance efficace du Programme MAB et du RM et en leur sein.

La mission et le mandat de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre rejoignent ceux du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL), notamment au niveau de la conservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU.

Le GRIL rassemble 57 chercheurs de 11 universités québécoises, incluant plus de 250 membres de leurs laboratoires (M.Sc, Ph.D, postdocs et employé-e). Les membres réguliers du GRIL enseignent tous au niveau universitaire et forment la relève de demain. Le GRIL offre plusieurs activités de vulgarisation au grand public, incluant des activités destinées aux plus jeunes. Il est donc indéniable que l'appui logistique et l'effet structurant de la RMBLSP, en tant que laboratoire vivant, sont un atout inestimable pour tous les membres du GRIL œuvrant sur ce territoire. Les recherches du GRIL contribuent à informer la prise de décision en termes d'une meilleure quantification de l'empreinte environnementale d'activités économiques; de l'identification de points de contrôles prioritaires pour la gestion des nutriments, des polluants; et du développement d'indicateurs et d'outils de priorisation pour l'identification de pratiques et de sites pour la conservation et la restauration. Le GRIL mise sur des approches préventives et axées sur la conservation, la restauration et les solutions basées sur la nature, lesquelles mènent à des solutions plus durables, à moindres coûts et avec des cobénéfices incluant des aspects culturels, de santé et de biodiversité des écosystèmes et de santé animale et humaine. Considérant que les écosystèmes d'eau douce et leur biodiversité sont les plus menacés sur la planète, la perspective intégratrice du GRIL s'inscrit dans la mission de la RMBLSP dont le territoire couvre le lac Saint-Pierre, d'importantes rivières et d'innombrables lacs.

Marie-Andrée Fallu

Membre du Comité consultatif - Recherches et éducation
Coordonnatrice générale et agente de liaison du GRIL

Méthodologie

Bien que le temps alloué à la production du présent document aille été restreint (4 mois), une planification et une organisation rigoureuses ont été effectuées pour récolter des résultats répondants aux attentes de la CCUNESCO et de l'équipe de coordination de la RMBLSP.

Voici les étapes de réalisation du projet d'élaboration du Plan de renforcement des collectivités effectuées entre le 1er décembre 2022 et le 30 avril 2023.

Planification

La conception d'un échéancier, d'un plan de travail et un plan de rédaction a été réalisée pour guider chaque étape du processus, ainsi que pour respecter les échéances établies.

Invitation à la concertation

Une liste des parties prenantes potentielles a été créée, ainsi plus de 200 personnes ont reçu une invitation pour participer activement à l'élaboration du Plan de renforcement des collectivités. La concertation et l'implication de différents acteurs du territoire, représentant différents secteurs d'activité, sont essentielles pour obtenir un portrait juste des réalités, mais également pour faire évoluer la RMBLSP vers une image représentant la voix de chacun.

Un total d'une centaine de personnes a manifesté son intérêt à participer. Les principaux secteurs d'activité ayant répondu à cet appel sont des associations forestières, des municipalités, les MRC, des organismes de conservation, des chambres de commerce, des institutions d'enseignement, des groupes de recherche, la Nation W8banaki, des organismes environnementaux, des organismes culturels et touristiques, des SADC, des Carrefours jeunesse emplois, ainsi que des producteurs agricoles.

Formation

Une formation virtuelle portant sur le rôle des RB a été créée pour donner toutes les informations pertinentes et utiles en vue d'une participation active de chacun. Cette formation, d'une durée d'environ 1h30, a été donnée sous forme de Webinaire enregistré et a ensuite pu être partagée avec les personnes intéressées qui n'avaient pu se rendre disponibles. Un total de 57 personnes a ainsi assisté directement à la formation. Un document de formation incluant davantage de détails a été rédigé et transmis par la suite.

Ateliers et exercices

L'équipe de coordination a élaboré deux ateliers dans lesquels des exercices individuels et de groupe ont été effectués par les participants afin de favoriser la qualité des échanges et de permettre un meilleur réseautage. L'objectif de ces ateliers était d'obtenir un portrait commun de la RMBLSP. Étant donné l'étendue du territoire, chaque atelier a été présenté à deux groupes distincts (rive nord et rive sud du lac Saint-Pierre) afin de minimiser les déplacements, favoriser la logistique des intervenants et ainsi augmenter le taux de participation.

Atelier 1

Cet atelier avait pour objectif de réaliser une analyse FFOM, de déterminer les valeurs fondamentales, ainsi que de réviser la mission et la vision établies temporairement par l'équipe de coordination. Cet atelier a permis également de créer des contacts entre les participants et la RMBLSP, ainsi qu'entre eux-mêmes. Les participants étaient assignés préalablement à des tables où la majorité ne se connaissait pas. Un total de 49 personnes s'est prêté à cet exercice.

Exercices en ligne et sollicitation

Entre les ateliers, des exercices pour aider à orienter l'équipe de coordination dans certaines réflexions ont été envoyés aux participants. Ces exercices portaient principalement sur l'identification d'enjeux, ainsi que sur leur importance, puis sur la priorisation des valeurs fondamentales à partir de la liste qui avait été élaborée à la suite du premier atelier. Les réponses de ces exercices ont été compilées pour soutenir plusieurs éléments du Plan de renforcement des collectivités.

Une sollicitation pour obtenir des suggestions, des commentaires, ainsi que pour poser des questions a été lancée aux participants durant tout le processus. Certains acteurs du territoire ne pouvant être présents aux ateliers, mais ayant néanmoins un intérêt à participer au processus ont ainsi pu partager leurs points de vue tout au long de la démarche.

Atelier 2

Ce second atelier a permis de valider les enjeux, les orientations et les objectifs pour la RMBLSP et ses parties prenantes. Un exercice de détermination des actions relatives aux objectifs a également pris une grande place dans cet atelier. Cette fois, les participants ont été assignés à des tables où leurs coéquipiers faisaient partie du même domaine d'intervention ou dans un domaine similaire au leur. Cette démarche avait pour but de réussir à pousser les réflexions plus loin étant tous experts du même sujet, mais également pour animer les discussions. Un total de 48 personnes s'est prêté à cet exercice.

Analyser et synthétiser les résultats

À la suite des différentes étapes du processus d'acquisition d'information, la compilation des résultats a été effectuée, suivie de l'analyse, du regroupement et de la synthèse des réponses fournies par les participants. La finalité est présentée dans le présent document.

Plan de communication

Durant le processus d'élaboration du Plan de renforcement des collectivités, un plan de communication a été produit aux fins d'intégration et d'appui au Plan d'action. Les ateliers participatifs ont aidé à mettre en lumière les lacunes de communication et de visibilité de la RMBLSP, et ainsi de définir des objectifs précis à atteindre pour rehausser l'engagement des collectivités.

Rédaction

La réflexion et la rédaction se sont faites de concert avec toutes les étapes précédentes. Cette élaboration a été le fruit de plusieurs communications avec les acteurs du territoire, ainsi que des discussions d'équipe à l'interne pour réussir à considérer adéquatement les attentes des différentes parties en réponse aux quatre fonctions d'une RB.

Validation

Une dernière étape de concertation des participants a été la présentation d'une ébauche du Plan de renforcement des collectivités. Celle-ci s'est fait virtuellement et les grandes lignes y ont été abordées. Les gens présents ont été invités à donner leurs commentaires et suggestions ainsi qu'à poser des questions sur la version préliminaire du document présenté, mais une sollicitation numérique par courriel a aussi été effectuée par la suite pour laisser les gens s'exprimer en toute liberté. Le but était de valider auprès de chacun que le rendu du Plan représentait bien les éléments ressortis lors de la concertation et de s'assurer de la pertinence de certaines informations touchant leur secteur d'activité.

Remise finale

La dernière étape consistait à présenter le Plan de renforcement des collectivités à la CCUNESCO pour répondre à leur demande initiale et respecter un des critères du Cadre statutaire.

Engagement et responsabilisation

La partie du travail de responsabilisation des parties prenantes sera effectuée à la suite de la remise du projet à la CCUNESCO. L'engagement des collectivités est essentiel pour la mise en œuvre des actions proposées. Le Plan d'action est adapté pour être évolutif au courant des prochaines années. Il est à noter que les participants actuels se sentent impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'action, il ne reste qu'à établir des collaborations précises quant à leur engagement.

Partie 2



Introduction

Le nom de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre suscite parfois des interrogations de la part des acteurs du territoire, principalement ceux éloignés du lac fluvial. Il est donc essentiel de véhiculer un message clair auprès de ceux-ci et d'expliquer que **malgré leur éloignement du lac, leur implication et leur engagement sont nécessaires pour un développement sain du territoire**. Il est indéniable que l'origine du nom, en incluant « lac Saint-Pierre » est de nature historique pour la désignation, ainsi la pertinence de la conservation de ce libellé relève du fait que sans le lac Saint-Pierre, l'UNESCO n'aurait vu que peu d'intérêt à conférer le statut de Réserve de Biosphère. Le lac Saint-Pierre reste tout de même un point central et névralgique du territoire puisqu'il doit être préservé en raison de ses fonctions écosystémiques d'importance. Il est même considéré comme « les reins du Saint-Laurent ». Lorsque le statut a été accordé, le territoire se limitait aux pourtours du lac Saint-Pierre et les actions étaient axées principalement sur celui-ci. Cependant, la nouvelle approche de ce Plan de renforcement des collectivités est donc d'inclure allègrement tous les acteurs du territoire, qu'ils soient éloignés ou non du lac Saint-Pierre, ainsi que de réaliser des activités relatives à la mission dans tous les milieux naturels et de vie de la population de la RMBLSP.

L'élaboration du Plan de renforcement des collectivités doit être saisie comme une opportunité de se rapprocher des collectivités du territoire, ainsi que des parties prenantes. C'est également un moyen de réaliser une mise à jour des approches et des méthodes de travail en les rendant plus dynamiques, participatives et efficaces.

Ce présent document présente donc une analyse, des orientations stratégiques et des actions prioritaires pour la RMBLSP. Cette gestion s'inscrit pour les dix prochaines années, soit de 2023 à 2033. Le contenu a été élaboré en mobilisant les acteurs du territoire et en réalisant une concertation forte qui a permis de préciser le rôle de la RMBLSP, tout en suscitant un engagement puissant des différentes parties.

Ce Plan de renforcement des collectivités définit communément une mission, une vision, ainsi que des valeurs fondamentales qui guideront les collectivités engagées pour la prochaine décennie.

Cette RB est donc à leur image !

La structure organisationnelle de la gouvernance, ainsi que les rôles et responsabilités sommaires de chacun sont définis. Une analyse FFOM dresse les prémices des premières lignes des enjeux, des orientations stratégiques et des objectifs. Dans des documents annexes se retrouve le Plan d'action détaillé (Annexe A), ainsi que le Plan de communication (Annexe B).

Nomination du document

Bien que les Directives techniques des réserves de biosphère (UNESCO, 2021) nomment ce document politique ou plan de gestion, l'équipe de coordination préférerait un titre plus convivial et inclusif pour les parties prenantes, ainsi que les collectivités. Cette planification décennale reste tout de même une approche de la gestion de la RMBLSP de façon concertée. Ce Plan rallie des réalités et des objectifs communs des participants, ainsi que les moyens pour consolider et améliorer la résilience des collectivités du territoire, incluant les différentes organisations. C'est pour cette raison que le terme de renforcement a été appliqué, ainsi que collectivités et non, communautés afin de ne pas se confondre avec les communautés autochtones.

Mission

La Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre soutient l'harmonisation entre les usages du territoire et sa biodiversité en effectuant une sensibilisation et une mobilisation des collectivités à des pratiques saines et durables.

Vision

En s'appuyant sur la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre devenue porteuse de changements, les collectivités démontrent fièrement leur sentiment d'appartenance au territoire en valorisant la pérennité des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles, tout en influençant les décideurs en la matière.

Valeurs fondamentales

Les valeurs fondamentales d'une organisation orientent les choix et guident les actions de chacun se sentant concerné. Elles déterminent également la crédibilité et le sentiment de confiance lors de relations avec les parties prenantes. Elles peuvent jouer un rôle rassembleur, mobilisateur et motivateur lorsqu'elles sont mises de l'avant en les priorisant et les définissant clairement.

Appartenance

Le sentiment d'appartenance naît d'un partage de réalités, de valeurs et d'objectifs communs. L'amour du milieu augmente la fierté de faire partie de quelque chose de plus grand que soi et apporte l'envie de repousser ses limites. C'est ce qui fera grandir chacun individuellement, ainsi que collectivement.

Collaboration

La collaboration entre tous permet de maximiser les forces de chacun et de travailler de concert vers un but commun tout en tissant de nouvelles relations, ainsi qu'en renforçant celles déjà en place lors d'une entraide mutuelle.

Créativité

La créativité apporte des solutions innovantes sur toutes les échelles de temps pour obtenir des résultats positifs et permet une plus grande ouverture d'esprit, un pouvoir d'adaptation, ainsi qu'une flexibilité d'actions.

Écoute

L'écoute bienveillante et sans jugement prend en considération les réalités afin de concilier les opinions, les besoins et les idées de chacun. Cette ouverture à l'autre favorise de meilleures relations et tisse les prémices d'une collaboration dynamique avec une preuve d'estime et d'un respect mutuel.

Intégrité

L'intégrité fait appel à ses principes et à la fidélité de ses propres valeurs, tout en faisant preuve de transparence, de justesse et d'honnêteté. Elle permet de construire les bases solides d'une relation saine et non conflictuelle.

La Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre suscite, chez nos municipalités, un véritable sentiment de fierté. Cette désignation met en lumière la biodiversité qui assure des fonctions importantes dans nos différentes sphères de vie. Le privilège que nous avons de détenir ce statut de Réserve de biosphère nous encourage à être plus engagés face aux défis de notre planète, nous motive à préserver cette biodiversité et nous encourage à poser des gestes concrets dans l'utilisation des ressources naturelles dans le but d'atténuer les effets des changements climatiques et environnementaux.

Les élus.es de la MRC de Nicolet-Yamaska travaillent quotidiennement à développer un milieu de vie prospère et durable. La désignation de la Réserve mondiale de la Biosphère nous pousse à être meilleurs, visionnaires et respectueux de notre environnement. Nous avons quelques exemples à notre actif, tel que notre Plan de transition écologique qui répond à plusieurs enjeux environnementaux ainsi que notre désir de conserver 100 % de nos milieux humides, hydriques et naturels, pour ne citer que ceux-là. Des actions fortes qui démontrent que la conservation du lac Saint-Pierre et de la Réserve de biosphère est un enjeu incontournable pour nous. Nous avons l'immense privilège de vivre aux abords de cette Réserve mondiale de la Biosphère et nous nous devons d'être à la hauteur de cette désignation.

Geneviève Dubois

Membre du Comité directeur - Municipalités
Préfète de la MRC Nicolet-Yamaska et mairesse de la ville de Nicolet

Perception des acteurs du territoire

Durant l'Atelier 1, l'équipe de coordination a réalisé un exercice anonyme sur la perception des participants envers la RMBLSP. Bien que des participants aient plutôt défini ce qu'est la RMBLSP et non leur perception, plusieurs résultats sont ressortis dont la majorité se rejoint.

Le message qui semble être plutôt universel pour les participants est qu'il faut persévérer dans la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. La RMBLSP se veut être rassembleuse pour faciliter le développement de projets conjoints où l'on favorise l'harmonie entre l'humain et la nature. L'éducation et la sensibilisation sont des forces auxquelles il faut s'attarder, il s'agit donc de créer un lieu de recherche et d'apprentissage au sein du territoire et d'utiliser la reconnaissance mondiale pour les propulser.

Finalement, plusieurs participants ont relevé le fait que la RMBLSP est peu connue. Il s'agit alors d'une faiblesse pour l'équipe de coordination et remédier à cette situation devient une priorité.

*Étant propriétaire d'un chalet à l'Île-aux Corbeaux, depuis plusieurs années, je m'intéresse à la préservation de notre patrimoine. Comme vous le savez, l'archipel du lac Saint-Pierre est la porte d'entrée d'une partie de la Réserve mondiale de la biosphère désignée par l'UNESCO qui est un écosystème regorgeant de faune et de flore uniques au Québec faisant la joie de tous les résidents annuellement. Cet endroit, qui est le mien, a vu naître les familles Beauchemin, Paul-Hus, Letendre et bien d'autres, et est habité depuis plus de trois cents ans. Son histoire est unique et fut d'ailleurs rendue célèbre par le roman *Le Survenant* écrit par Mme Germaine Guèvremont.*

Depuis plusieurs années, nous sommes contraints par divers règlements et politiques, particulièrement sur la protection des rives, du littoral, des plaines inondables, de la navigation, de la gestion du patrimoine bâti et de l'occupation du territoire. Malheureusement, ces politiques remettent en question la pérennité de ce riche héritage patrimonial et socioculturel sans pareil découlant d'une expérience historique exceptionnelle. Une juste perception du risque d'inondation est largement partagée par sa population qui, au fil des siècles, a bâti un patrimoine architectural distinctif à cette région; notons seulement l'érection de leurs habitations sur pilotis.

En espérant que le nouveau plan de gestion de la RMBLSP pourra répondre, avec des objectifs et des actions ciblés, aux besoins des résidents et des utilisateurs de la région.

Longue vie à la RMBLSP

Christian Champagne

Membre du Comité directeur – Usages du territoire

Membre fondateur de l'Association des résidents des îles non reliées de l'archipel du lac Saint-Pierre

Structure organisationnelle de la gouvernance

L'UNESCO a établi certaines bases simples à considérer dans la mise en place de la structure de gouvernance des RB. Pour la RMBLSP, cette structure tendra à évoluer durant les années à venir afin de mieux répondre aux Directives techniques des réserves de biosphère (UNESCO, 2021). La section qui suit identifie plusieurs éléments clés se prêtant à la réalité du territoire.

La gouvernance des RB doit :

- Désigner la manière dont les décisions sont prises,
- Désigner la manière dont l'inclusion des parties prenantes est effectuée,
- Rendre efficace les actions à prendre pour atteindre les objectifs,
- Considérer les comportements et attitudes culturels et gouvernementaux qui influencent les mesures de gestion à prendre pour chaque zone de la RB,
- Posséder une structure responsable de son fonctionnement et de la mise en œuvre de son « plan de gestion », soit le mandataire,

La définition des RB se reflète dans la gouvernance, il est donc important de considérer les RB comme :

- Des « instruments de gestion intégrée de systèmes socioécologiques » et culturels,
- Ayant le rôle de renforcer les capacités des populations autochtones et des collectivités locales,
- Des outils permettant de créer des opportunités impliquant différents acteurs vivants et travaillant sur le territoire, en plus de promouvoir le développement socioéconomique durable.

Ceci relève donc du mandataire et ce dernier se doit d'intervenir à différents niveaux et dans les secteurs d'activité de son territoire. Le mandataire devrait alors définir une équipe exécutive (coordination) dont ses tâches consistent à coordonner, motiver, modérer, négocier et interagir avec les collectivités afin de « leur inspirer des formes de vie et de travail durable. »

La structure de gouvernance permet aux parties prenantes de participer à sa gestion afin d'atteindre les objectifs de chaque partie, ainsi que les objectifs communs, de manière durable. Le rôle de participation s'inscrit donc dans toutes les fonctions des RB quant aux aspects de gestion et de prise de décisions. La participation augmente alors le soutien des parties prenantes et renforce l'efficacité de gestion. Elle autonomise et renforce les capacités, et assure ainsi la crédibilité et la confiance face aux pratiques mises en œuvre. La participation de chacun est donc essentielle pour faire entendre sa voix et considérer sa réalité dans la prise de décision.

La participation peut prendre différentes formes, telles que des consultations publiques, des échanges face-à-face, des comités ou des groupes de travail, une planification interactive, une négociation et une recherche de consensus, la réflexion et la résolution de problèmes, le renforcement des collectivités, etc.

La gouvernance peut alors être composée (liste non exhaustive) d'institutions privées et publiques, des collectivités locales, des communautés autochtones, de la société civile, des secteurs d'activité commerciaux et industriels privés, d'établissements d'enseignement (du primaire à l'université), de centres de recherche et de communautés scientifiques. L'inclusion de ces types d'acteurs du territoire dans la gouvernance possède des raisons précises :

- Il s'agit des habitants et des organisations établis sur le territoire et qui dépendent de la zone pour leurs usages et leurs activités pratiquées.
- Ils doivent agir comme « protecteurs » du paysage et des valeurs socioculturelles.
- Ils détiennent des connaissances et des savoirs traditionnels.
- Ils sont importants dans la prise de décision.
- Ils possèdent un caractère très participatif et inclusif.
- Ils contribuent à l'amélioration des pratiques.
- Ils améliorent la faisabilité des actions sur le territoire en apportant des points de vue différents.
- Il faut considérer leur réalité et leurs intérêts dans la mise en œuvre de planifications stratégiques.
- Ils sont la clé pour atteindre les objectifs de la RB.
- Ils peuvent soutenir la gestion de la RB avec différentes ressources et partage.

L'UNESCO suggère aux RB de posséder idéalement trois composantes principales dans la gouvernance :

- Une équipe de coordination,
- Un comité directeur,
- Un comité consultatif.

La structure de gouvernance devrait non seulement écouter la majorité, mais également considérer les besoins des minorités. Les RB considèrent alors toutes les collectivités de son territoire devant aspirer à devenir « une région modèle ou un site d'excellence pour un développement durable d'importance mondiale. » Cette gouvernance cherche donc à répondre à cette vision. Elle doit être inclusive, participative et refléter les parties prenantes des divers secteurs d'activités.

Statut juridique

Les RB canadiennes ne possèdent aucun statut juridique au sein des gouvernements locaux, provincial et fédéral. Le mandataire de la RMBLSP, le Comité ZIPLSP, est formé légalement sous la *Loi des compagnies – Partie 3*, afin de répondre à la mission qui lui est confiée, mais ne possède aucun pouvoir d'application de lois et règlements gouvernementaux. Les RB canadiennes ne font d'ailleurs pas partie de loi ou règlement leur permettant d'obtenir un appui récurrent des gouvernements.

Mandataire – Cadre interne

La structure interne du mandataire en matière de gouvernance a été brièvement révisée aux suites du changement de gestionnaire en 2020. Elle répond à différents critères des Directives techniques des réserves de biosphère (UNESCO, 2021). Cependant, dans le Plan d'action, une mise à jour de fond sur la structure organisationnelle de gouvernance du mandataire est à prévoir pour cadrer de façon satisfaisante aux exigences du Programme MAB.

Cette structure est actuellement composée d'un Comité directeur, d'un Comité consultatif, ainsi que d'une équipe de coordination. Au besoin des comités de travail (*ad hoc*) seront créés selon les besoins de la RMBLSP. Pour visualiser l'organigramme actuel, référez-vous à l'annexe 3.

En tant qu'organisme à but non lucratif, le mandataire tient une Assemblée générale composée des membres adhérents au Comité ZIPLSP. Les adhérents ont alors un droit de vote sur l'élection des administrateurs siégeant au Conseil d'administration (CA) qui sont eux-mêmes membres. La structure de gouvernance est alors appuyée par l'équipe de coordination, composée d'employés gérant les opérations quotidiennes de la RMBLSP.

Équipe de coordination

L'équipe de coordination est dirigée par la direction générale du Comité ZIPLSP. Cette équipe est composée de salariés et de contractuels.

Rôle

Le mandataire est l'entité responsable de la mise en œuvre du Plan de renforcement des collectivités, c'est-à-dire qu'il gère la coordination qui, elle, procède à la mise en place de différents comités et groupes de travail dans le but d'atteindre les objectifs fixés. L'équipe de coordination met donc en œuvre le Plan par des processus consultatifs, participatifs et volontaires des parties prenantes, ainsi qu'une structure de gouvernance préétablie de chaque projet.

Responsabilités

L'équipe de coordination a donc diverses responsabilités afin de s'assurer d'atteindre les objectifs déterminés en concertation avec les acteurs du territoire et les parties prenantes. Voici une énumération non exhaustive de ses responsabilités, l'équipe de coordination :

- S'assure que chaque partie prenante engagée dans les actions agit toujours dans l'intérêt du projet,
- Crée des comités ou groupes de travail,
- S'assure que les lois et règlements en vigueur sur le territoire soient considérés par les parties prenantes de chaque projet,
- S'assure du respect des critères et des exigences du Programme MAB,
- est porteuse de projets,
- Planifie, organise et coordonne les projets,
- Coordonne les activités quotidiennes de la RMBLSP,
- Possède une structure de direction claire,
- Instaure des relations solides et durables avec les acteurs du territoire,
- Coordonne les communications,

- Organise et anime des rencontres, ateliers et consultations,
- Promeut les quatre fonctions d'une RB,
- Participe à des comités externes,
- Informe le Comité directeur des avancements des activités,
- Prend des décisions importantes lors de la planification et la mise en œuvre de projets,
- S'assure des bonnes pratiques pour la réussite du projet,
- Intègre des mécanismes de surveillance et de transparence dans la structure de gouvernance,
- Élabore et met en œuvre les plans et stratégies adoptés,
- Planifie et gère les budgets de la RMBLSP,
- Etc.

Comité directeur

Rôle

Le Comité directeur est constitué des membres du CA du Comité ZIPLSP. Ce comité est donc composé de représentants de différents secteurs d'activité du territoire, c'est-à-dire des usagers, des municipalités, des MRC, des entreprises, de l'agriculture, de l'environnement et de la faune.

Responsabilités

Ses responsabilités sont d'adopter les orientations et objectifs généraux du Plan de renforcement des collectivités de la RMBLSP, d'analyser et d'adopter le Plan de développement du mandataire, d'évaluer la progression des activités liées à la RMBLSP, de fournir à la coordination des informations, des avis, ainsi que des recommandations et de désigner un porte-parole pour la RMBLSP.

Comité consultatif

Rôle

Le Comité consultatif est composé d'acteurs du milieu représentant les secteurs complémentaires du Comité directeur, soit les Premières Nations, le tourisme et loisir, la recherche et l'éducation, la jeunesse, le développement industriel, ainsi que l'économie.

Responsabilités

Ses responsabilités sont de fournir des informations, avis et recommandations selon leur secteur d'activité, ainsi que de se réunir selon les besoins de la RMBLSP. Il ne possède aucun pouvoir décisionnel.

Gouvernance du Plan de renforcement des collectivités et des actions – Cadre externe

Le cadre externe de la gouvernance du Plan de renforcement des collectivités définit le rôle et les responsabilités de chacun dans un processus de coordination dynamique entre les parties prenantes des divers secteurs du territoire. Il vise à établir des protocoles clairs de communication et de partage d'information, à faciliter la prise de décision et à favoriser la mobilisation, ainsi que l'engagement de toutes les parties. Pour chaque projet et action, un cadre clair des rôles et responsabilités spécifiques à chacun sera élaboré. Il sert également à englober l'ensemble du cycle de vie de chaque projet, ainsi qu'à constituer le système et l'ensemble des règles régissant un domaine d'activité précis.

Ce cadre de gouvernance établit une approche assurant la conduite responsable, équitable et ouverte du Plan de renforcement des collectivités et de ses actions. Ceci signifie que la gouvernance est inclusive, ainsi elle sert et mobilise toutes les parties prenantes. Elle prend en considération, avant tout, les compétences de chacun, sans égard aux différences et sans discrimination. C'est ainsi que la RMBLSP incite toutes personnes intéressées à s'impliquer à l'atteinte de ses objectifs à manifester son intérêt.

Rôles et responsabilités

Parties prenantes

Les parties prenantes sont les entités s'impliquant à différents niveaux dans la RMBLSP et dans ses projets. Elles s'engagent moralement à contribuer à l'atteinte des objectifs et des actions qui ont été déterminés dans le Plan d'action. Les rôles, responsabilités et intérêts seront identifiés précisément lorsqu'elles signifieront leur participation aux actions. Leurs intérêts dans la RMBLSP peuvent être de différente nature, telles que financier, opérationnel, utilitaire et/ou communautaire. Elles auront un pouvoir décisionnel et une responsabilité dans les projets selon leur niveau d'implication.

Comités et groupes de travail

Chaque projet sera accompagné d'un comité ou d'un groupe de travail. Les comités de travail seront créés, au besoin, par l'équipe de coordination selon les besoins de la RMBLSP. Or, les parties prenantes ayant des intérêts dans les projets seront, habituellement, considérées comme faisant partie d'un groupe de travail s'il n'y a pas de comité instauré. Le rôle et la responsabilité de chaque partie seront établis précisément. La figure 5 présente une liste non exhaustive des tâches et responsabilités que peuvent avoir les comités de travail.



Figure 5 Tâches et responsabilités de comités de travail

Approche de gestion

L'approche de gestion du mandataire évoluera en fonction des tendances et des réalités du territoire, ainsi que de l'organisme. Elle se veut adaptative et sera définie précisément dans le Plan de développement pour le mandataire de la RMBLSP. Il est évident qu'un esprit ouvert, collaboratif et transparent sera mis de l'avant. Ce Plan définira également la culture organisationnelle, la compatibilité entre l'organisme et les parties prenantes, la réaction aux changements, ainsi que les capacités internes (ressources financières, humaines, matérielles).

Afin d'orienter le mandataire, ainsi que les parties prenantes, différents plans et stratégies seront mis en place au courant de la prochaine décennie, voir Annexe 4 pour la liste des plans et stratégies prévus.

En tant qu'intervenante psychosociale, la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre peut apporter à ma clientèle et à mon organisme un endroit et une communauté forte en connaissances ainsi qu'en apprentissage. La présence de communautés autochtones est un atout pour permettre à chaque individu d'apprendre et de constater la richesse que ces peuples nous offrent. Comme la question écologique est de plus en plus criante, la RMBLSP joue un rôle éducatif sur toutes les notions d'environnement, de conservation et de l'importance de faire attention à nos différents milieux naturels. Dans cette optique une portion bénévolat pourrait être mise en œuvre afin de participer activement au développement et à la santé de tels milieux par un nettoyage des berges par exemple.

Julie Trépanier

Membre du Comité consultatif - Jeunesse
Intervenante au Carrefour Jeunesse Emploi Joliette D'Autray

Analyse FFOM

Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la RMBLSP a été effectuée lors de l'Atelier 1 avec les participants. La difficulté majeure de cet exercice a été que la RMBLSP n'est pas encore bien connue et que le mandataire possède une expertise ciblée principalement en environnement et concertation. Cette analyse a donc mis en relief plusieurs points qui devront être travaillés ou améliorés dans les prochaines années, mais également les atouts déjà en place dans la RMBLSP. C'est un premier pas vers la définition des enjeux, des orientations et des objectifs. Le tableau 2 présente les résultats de l'analyse FFOM.

		Facteurs internes			
Positif	Forces	<ul style="list-style-type: none"> - L'expérience et les compétences de l'équipe de coordination - Le statut de reconnaissance mondiale de l'UNESCO - Le rôle unique des RB - La notoriété du mandataire en matière d'environnement - La participation à des réseaux national et mondial des RB 	Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - La non-reconnaissance gouvernementale et législative des RB - Le peu de collaboration avec les acteurs locaux dû à une incompréhension du rôle de la RMBLSP - Le manque de visibilité de la RB auprès de la population - La faible diversité et disponibilité des ressources financières - Le manque de ressources humaines 	Négatif
	Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté des gouvernements locaux et le changement de mentalité des acteurs afin d'adopter des pratiques durables - Les partenariats avec les leaders de différents secteurs d'activité pour sensibiliser au développement durable - Le partage des données et des connaissances de façon bilatérale avec les acteurs du territoire - Le rayonnement et l'attractivité envers la RMBLSP en utilisant le marketing et la communication - La mobilisation des citoyens et des acteurs du territoire via des activités de concertation - La présence de diverses institutions d'éducation pour des partenariats solides 	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de sensibilisation et de connaissances des collectivités envers leurs milieux et aux usages du territoire - Les changements de mentalités difficiles vers un développement durable - La précarité financière des organisations - Les changements climatiques affectant les organisations de différentes façons - Le manque de communication bilatérale envers les acteurs du territoire pouvant entraîner le dédoublement d'actions et la sursollicitation - Le faible sentiment d'appartenance des communautés envers le territoire - La difficulté de mobilisation des parties prenantes - Le manque de main-d'œuvre dans les organismes 	
		Facteurs externes			

Tableau 2 Résultats de l'analyse FFOM

Enjeux, orientations et objectifs

La majorité des gens soutient un même propos et clame cinq principaux intérêts à défendre au sein de la RMBLSP :

- Le respect, la protection et la conservation de la biodiversité,
- Le renforcement de la mobilisation et du sentiment d'appartenance,
- L'harmonisation des usages et l'utilisation des ressources sur le territoire,
- Le développement des collectivités dans la durabilité,
- La sensibilisation et l'éducation de la population, ainsi que le développement des connaissances par la recherche.

Ces grandes lignes résument de façon concise ce que les participants désirent pour le territoire. De ces réponses sont ressortis de nombreux enjeux, orientations et objectifs. En considérant les quatre fonctions d'une RB, les critères du Programme MAB, la récurrence des réponses, ainsi que les connaissances du territoire par l'équipe de coordination, une synthèse a été effectuée pour chacun de ces points.

Identification des enjeux

Un total de douze (12) enjeux ont été sélectionnés pour représenter les résultats des participants (Tableau 3).

No enjeu	Enjeux
1	Protection et conservation de la biodiversité et des milieux naturels
2	Changements climatiques
3	Ressources hydriques
4	Mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki
5	Reconnaissance et visibilité
6	Mobilisation
7	Usages et utilisations du territoire
8	Bien-être et qualité de vie
9	Accessibilité et partage de connaissances
10	Éducation, formation et sensibilisation
11	Recherches, surveillance et suivi
12	Gestion organisationnelle et financière

Tableau 3 Enjeux ressorti des exercices

- Protection et conservation de la biodiversité et des milieux naturels

La protection et la conservation de la biodiversité et des milieux naturels sont importantes puisque ces terres fournissent des services écosystémiques non négligeables pour la population. La perte de la biodiversité et des milieux naturels est une question capitale à la survie des espèces, principalement celles à statut précaire. La variété et la quantité des espèces fauniques et floristiques permettent d'obtenir une régulation et une stabilisation des écosystèmes.

Cet enjeu inclut sans contredit la lutte aux espèces exotiques envahissantes autant fauniques que floristiques (Liste des espèces présentes sur le territoire à l'annexe 5). Elles sont une nuisance à la préservation des espèces indigènes et à l'intégrité des différents milieux nécessaires au rétablissement des populations et des habitats fauniques qui en sont victimes.

- Changements climatiques

Les changements climatiques sont menaçants pour toutes les collectivités à différents niveaux. Il faut assurer la survie de la population, de la biodiversité et des milieux naturels en développant une résilience et une adaptation sur toutes les échelles. Ceci permet de mettre en place des mesures de mitigation et d'innover en la matière.

- Ressources hydriques

Les ressources hydriques offrent un approvisionnement en eau potable aux populations. La qualité et la quantité de ces ressources sont des enjeux pour la survie des espèces qui en dépend, mais également pour la qualité de vie de la population humaine établie sur le territoire. Sa préservation et sa protection pour assurer sa pérennité permettent de maintenir la santé de la population et des écosystèmes.

- Mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki

La mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki permet de conserver une mémoire historique et traditionnelle tout en s'inspirant de leurs liens spirituels avec la nature. Elle fait rayonner les différentes cultures et sensibilise la population sur les réalités socioéconomiques, culturelles et environnementales de la Nation. Elle favorisera une diversité de milieux conservés tout en étant en concordance avec l'utilisation traditionnelle de ces terres.

- Reconnaissance et visibilité

La reconnaissance et la visibilité assurent une crédibilité de l'organisation auprès des instances gouvernementales et des grandes industries. Elles permettent également de renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté du territoire. Elles représentent l'épanouissement de l'organisation et une satisfaction d'accomplissement. La reconnaissance se construit sur la mobilisation des collectivités et apporte une visibilité accrue.

La visibilité de l'organisation permet aux populations d'être au fait des réalités du territoire et de ses enjeux. Elle crée un engagement de différents intervenants qui augmente la notoriété auprès des instances importantes. Elle accroît également la participation à la réalisation des projets.

- Mobilisation

La mobilisation permet le rassemblement de toutes les collectivités et des organisations du territoire autour d'une mission commune. Elle crée un sentiment d'appartenance qui favorisera l'engagement de différents intervenants qui viendront réaliser des actions pour atteindre les objectifs fixés. Ce processus agira sur la pérennité de l'organisation et des collectivités puisque davantage de projets seront réalisés et un dynamisme, ainsi qu'une participation active s'en suivront.

- Usages et utilisations du territoire

L'urbanisation est essentielle pour un développement socioéconomique et la pérennité des collectivités. Ce développement permet d'obtenir une prospérité qui mène à une augmentation de la richesse collective, ainsi que du bien-être et de la qualité de vie de la population.

Une saine utilisation des ressources dans tous les secteurs d'activité considère les usages et utilisations des générations futures, la conservation de l'environnement, ainsi que l'établissement de milieux de vie durables. Ces usages doivent être en concordance avec des activités et des opérations qui ne mettent pas en péril la pérennité des collectivités et des milieux naturels. Un équilibre entre développement et conservation de l'environnement doit être trouvé, afin que le développement de pratiques innovantes et durables permette la durabilité de ces ressources, mais également une conscientisation vers une consommation responsable et la conservation de ces ressources.

- Bien-être et qualité de vie

Le bien-être et la qualité de vie de la population assurent l'intégrité de la santé physique, mentale et environnementale des collectivités. Une population en santé possède un plus grand engagement à travailler pour conserver et améliorer leurs milieux de vie, ainsi que leurs habitudes.

- Accessibilité et partage de connaissances

L'accessibilité et le partage de connaissances doivent être prioritaires pour réaliser des actions collaboratives et éviter le dédoublement de celles-ci. L'accessibilité est parfois difficile à obtenir, c'est pourquoi une centralisation des connaissances est une avenue logique pour réussir à échanger des informations efficacement. Ceci permet d'accroître les partenariats et les collaborations entre les acteurs sur des thématiques communes.

- Éducation, formation et sensibilisation

L'éducation et la sensibilisation augmentent l'engagement et la mobilisation des populations. Elles permettent de donner un portrait compréhensible et conscientisé des différentes réalités sur le territoire. Elles engendrent la création de collaborations et de partenariats, la mise en valeur de la culture et l'adoption de bonnes pratiques. Elles augmentent la richesse socioéconomique basée sur le respect de l'environnement et toujours axée sur un développement durable.

- Recherches, surveillance et suivi

Les recherches, la surveillance et les activités de suivi permettent d'obtenir un portrait juste du territoire et de ses enjeux. Ces éléments essentiels augmentent la compréhension de la biodiversité, des milieux naturels, des impacts sur les collectivités, ainsi que leur réalité socioéconomique. La recherche de solutions novatrices vient donc appuyer ces données. Ceci permet également d'offrir une éducation et une sensibilisation plus représentative pour la population.

- Gestion organisationnelle et financière

Les finances pérennes augmentent la crédibilité de l'organisation, assurent le suivi et la mise en œuvre des actions sur le territoire. Elles sécurisent également les emplois et permettent une gestion efficace.

Une gestion organisationnelle saine donne une crédibilité à l'organisation auprès des instances gouvernementales et des parties prenantes. Elle prévoit les actions stratégiques à appliquer et à mettre en place pour l'avenir et la pérennité. Elle tient compte entre autres de la rétention des ressources humaines, des acteurs impliqués, des finances et du pouvoir de réaliser des actions concrètes.

Orientations stratégiques

Bien que les orientations aient été définies et regroupées précisément en lien avec les enjeux identifiés, elles sont interreliées entre elles, puisque la mise en œuvre de certaines actions permettra de venir appuyer les projets de d'autres.

Orientation stratégique A

Assurer la conservation de la biodiversité et la diversité bioculturelle des diverses collectivités du territoire

Les grandes problématiques actuelles dans le domaine visé sont la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, ainsi que des services écosystémiques, la lutte aux changements climatiques, ainsi que la non-considération des éléments bioculturels des collectivités du territoire.

La mise en valeur et la préservation des savoirs traditionnels de la Nation W8banaki sont un point important à considérer dans la mise en œuvre des actions. Bien qu'il y ait peu d'objectifs et d'actions qui les mentionnent directement, leur implication dans les autres objectifs et actions établis sera sollicitée.

Orientation stratégique B

Établir une notoriété et une crédibilité envers les acteurs du territoire et instaurer des relations collaboratives pérennes

Les enjeux de reconnaissance, de visibilité, ainsi que de mobilisation de la RMBLSP sont présents depuis longtemps. Pour y répondre, il est primordial de se positionner comme leader dans le domaine, ainsi que porteur de changements. La notoriété et la crédibilité s'établiront en mobilisant les acteurs du territoire et en concertant les parties prenantes sur des sujets qui les interpellent, mais également en instaurant une image de marque pertinente et engageante. Se faire connaître et instaurer une transparence envers les acteurs du territoire influenceront les perceptions et la réputation de la RMBLSP.

La mobilisation à l'aide de messages clairs, porteurs et engageants favorisera l'implication des acteurs et forgera leur identité en s'appuyant sur la vision apportée par la RMBLSP.

Orientation stratégique C

Assurer une cohérence des utilisations du territoire pour une durabilité des ressources et un développement socioéconomique responsable

Bien que cette orientation ne possède qu'un seul objectif, les enjeux sont multiples puisqu'ils touchent l'utilisation des ressources, l'urbanisation, les usages et habitudes de vie, le bien-être et la qualité de vie, les habitudes de consommation, l'aménagement du territoire, ainsi que le développement culturel, social et économique. La conscientisation sur la responsabilisation des acteurs du territoire sur cet aspect se fera en lien avec l'orientation stratégique D et permettra alors de mobiliser les parties prenantes pour réaliser un changement des pratiques qui répondront aux objectifs.

Ces enjeux sont d'autant plus importants et actuels puisque les mentalités et les mouvements de société tendent à évoluer vers une conscience « verte ». Les politiques régionales, provinciales et fédérales considèrent la voix de la population pour orienter leurs décisions. C'est en mobilisant ces voix et en les rassemblant qu'il y aura un effet d'influence davantage porteur sur les gouvernements.

Orientation stratégique D

Assurer le renforcement des collectivités par la recherche, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux du territoire

Toutes les orientations s'appuient sur celle-ci puisque la recherche, l'éducation, la formation et la sensibilisation viendront appuyer les connaissances acquises et seront diffusées pour réaliser les actions et atteindre les objectifs.

Le renforcement des capacités sera soutenu par des collaborations entre et avec les parties prenantes, ainsi que les institutions de recherche. Une lacune souvent répétée par les participants, c'est le manque d'accessibilité et de partage des connaissances, ainsi que de visibilité sur les bonnes pratiques mises en place. La RMBLSP se place comme rassembleuse et point de contact pour répondre à cet enjeu, ainsi que d'établir des mécanismes précis pour y répondre. Cette communication multilatérale permettra également d'éviter un dédoublement d'actions sur le territoire et de mettre en contact les parties prenantes pour une meilleure efficacité sur les projets.

L'éducation, la formation et la sensibilisation sont des points clés pour permettre la pérennité des collectivités, ainsi que la conscientisation de la population. Ainsi l'appui aux recherches, aux activités de surveillance et de suivi et d'autres études est essentiel pour garantir cette conscientisation.

Orientation stratégique E

Assurer une saine gestion organisationnelle et financière du mandataire

Pour coordonner toutes les actions et atteindre les objectifs, le mandataire doit se positionner comme leader en la matière pour la mise en œuvre du Plan de renforcement des collectivités. La continuité évolutive du mandataire et l'amélioration, ainsi que l'adaptation des activités internes permettront une saine gestion de l'organisation et assureront sa viabilité.

Détermination des objectifs

Un total de 14 grands objectifs (Tableau 4) est ressorti des résultats catégorisés selon les orientations définies.

Orientation stratégique A	
Assurer la conservation de la biodiversité et la diversité bioculturelle des diverses collectivités du territoire	
A.1	Conserver et mettre en valeur les milieux et les ressources naturelles, ainsi que la biodiversité
A.2	Appuyer la Nation W8banaki dans ses objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources bioculturelles
Orientation stratégique B	
Établir une notoriété et une crédibilité envers les acteurs du territoire et instaurer des relations collaboratives pérennes	
B.1	Instaurer un sentiment d'appartenance envers le statut conféré par l'UNESCO
B.2	Augmenter la visibilité et la reconnaissance de la RMBLSP
B.3	Servir de modèle de contribution à la mise en œuvre des différents cadres, conventions, accords et objectifs mondiaux
B.4	Contribuer au maillage et à la mise en place de la collaboration entre les parties prenantes de la RMBLSP
B.5	Renforcer les liens avec les divers réseaux de réserves de biosphère
Orientation stratégique C	
Assurer une cohérence des utilisations du territoire pour une durabilité des ressources et un développement socioéconomique responsable	
C.1	Contribuer à l'harmonisation entre les usages et les milieux naturels, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population
Orientation stratégique D	
Assurer le renforcement des collectivités par la recherche, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux du territoire	
D.1	Encourager une ouverture, une responsabilisation, ainsi qu'une perspective de durabilité en matière de développement environnemental et socioéconomique de la part des parties prenantes
D.2	Assurer la mise à jour continue du zonage de la RMBLSP
D.3	Instaurer un réseau central de partage multilatéral de connaissances, de compétences, d'expertises et de bonnes pratiques
D.4	Favoriser la recherche, l'éducation, la formation et la sensibilisation
Orientation stratégique E	
Assurer une saine gestion organisationnelle et financière du mandataire	
E.1	Assurer la saine gestion des activités du mandataire
E.2	Assurer une gouvernance de la RMBLSP basée sur les principes et les critères du Programme MAB

Tableau 4 Orientations et objectifs

Nous observons depuis plusieurs années que le Gouvernement provincial reconnaît de plus en plus le caractère distinctif des régions et qu'il confirme par le fait même l'importance des MRC en leur octroyant de nombreux pouvoirs et responsabilités pour valoriser les milieux naturels et leur protection. C'est dans ce contexte que nous devons continuer, ainsi qu'améliorer les liens et échanges avec ces partenaires importants que sont les MRC, sans oublier les municipalités et les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Ces échanges continuels permettront de travailler tous ensemble à maintenir, voire développer un milieu attractif au niveau de l'immigration, du tourisme et des loisirs de plein air pour nos collectivités.

Nous pourrons ainsi maintenir des relations intéressantes et régulières qui favoriseront notamment la connaissance accrue du territoire de la RMBLSP, le développement d'une réflexion et une conscientisation « automatique » des partenaires envers la RMBLSP, le développement d'une expertise commune avec les MRC afin d'arrimer les efforts en matière de notoriété du territoire et de l'amélioration des mesures de développement durable dans la RMBLSP.

Nous désirons contribuer à la prise de conscience de la collectivité envers ce milieu exceptionnel et du fait qu'il représente un atout régional reconnu mondialement ! Il est donc important de favoriser le développement d'un réflexe régulier de considérer les impacts positifs et négatifs sur la RMBLSP tant au niveau législatif qu'à la réalisation de projets sur le terrain.

Michel Péloquin

Membre du Comité directeur – MRC
Maire de Sainte-Anne-de-Sorel

Résultats escomptés

Attentes du point de vue des enjeux

1. Protection et conservation de la biodiversité et des milieux naturels

Résultats généraux attendus :

- Les superficies légalement protégées ont augmenté,
- Les collectivités sont sensibilisées envers les réalités de la perte de la biodiversité et des milieux naturels,
- Un portrait d'ensemble des perturbations anthropiques et écologiques dans les différents milieux a été formulé,
- Les populations fauniques et floristiques, ainsi que la variété des espèces se rétablissent et ont augmenté,
- L'évaluation des services écosystémiques a été effectuée,
- Un portrait complet de la problématique des espèces exotiques envahissantes a été rédigé.

2. Changements climatiques

Résultats généraux attendus :

- Les collectivités ont une réactivité et une vigilance accrues lors d'évènements climatiques,
- Des mesures de mitigation contre les changements climatiques sont innovantes et ont été mises en fonction.

3. Ressources hydriques

Résultats généraux attendus :

- Les collectivités du territoire ont accès à une eau potable de qualité,
- Les espèces et les écosystèmes reçoivent un approvisionnement en eau suffisant pour maintenir leur intégrité,
- Les collectivités sont sensibilisées envers leur consommation de la ressource.

4. Mise en valeur des richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki

Résultats généraux attendus :

- Les richesses traditionnelles et ancestrales de la Nation W8banaki sont mises en valeur,
- Une mémoire historique et traditionnelle relative aux liens spirituels avec la nature est consignée,
- Les collectivités sont sensibilisées aux réalités socioéconomiques, culturelles et environnementales de la Nation W8banaki,
- L'utilisation traditionnelle des terres se fait en harmonie avec les acteurs du territoire.

5. Reconnaissance et visibilité

Résultats généraux attendus :

- La RMBLSP possède une notoriété auprès des instances gouvernementales et des grandes industries,
- Le sentiment d'appartenance est bien ancré dans les collectivités,
- Les collectivités font connaître la RMBLSP,
- La participation des collectivités aux activités est accrue.

6. Mobilisation

Résultats généraux attendus :

- Les mission et vision de la RMBLSP sont propagées sur le territoire,
- Les collectivités se rassemblent afin de réaliser des actions pour atteindre les objectifs de la RMBLSP,
- Les collectivités sont dynamiques et participent activement aux activités de la RMBLSP.

7. Usages et utilisations du territoire

Résultats généraux attendus :

- L'étalement urbain est limité,
- L'aménagement du territoire est optimisé afin de répondre au développement socioéconomique tout en ne contrevenant ni à la conservation des écosystèmes ni à la biodiversité,
- Les usagers du territoire sont conscients des impacts de leurs utilisations et pratiques,
- Les activités mettant en péril la pérennité des collectivités et des milieux naturels ont considérablement diminué,
- Des solutions innovantes et durables ont été mises en place pour la pérennité des ressources,
- Les collectivités sont sensibilisées et conscientisées aux usages et aux utilisations non durables.

8. Bien-être et qualité de vie

Résultats généraux attendus :

- La bonne santé physique, mentale et environnementale des collectivités est en augmentation,
- L'engagement des collectivités envers le maintien et l'amélioration de leurs milieux de vie s'est accru.

9. Accessibilité et partage de connaissances

Résultats généraux attendus :

- Les connaissances relatives aux enjeux de la RMBLSP sont facilement accessibles et partagées,
- Les actions sont réalisées de façon collaborative,
- Le dédoublement d'activités et de projets est éliminé,
- Une centrale de références et de connaissances a été mise en place,
- Un mécanisme d'échanges et de consultations des acteurs du territoire a été élaboré.

10.Éducation, formation et sensibilisation

Résultats généraux attendus :

- Grâce à l'éducation et la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement des collectivités ont augmenté,
- La mise en valeur et la conscientisation envers les réalités des différentes collectivités du territoire ont permis un changement de pratiques et de mentalité,
- Des collaborations et des partenariats se sont créés entre différents secteurs d'activité,
- Le développement socioéconomique basé sur le respect de l'environnement est en augmentation.

11. Recherches, surveillance et suivi

Résultats généraux attendus :

- Les enjeux sont définis de façon précise et détaillée grâce aux activités de recherche, de surveillance et de suivi,
- Les activités de recherche, de surveillance et de suivi facilitent la compréhension de la biodiversité, des milieux naturels, des impacts sur les collectivités et des activités anthropiques,
- Des activités d'éducation et de sensibilisation vulgarisées découlent de la recherche, de la surveillance et du suivi.

12. Gestion organisationnelle et financière

Résultats généraux attendus :

- La pérennité de la RMBLSP est assurée,
- Une équipe de coordination permanente est en place,
- La mise en œuvre d'actions est soutenue par des ressources de la RMBLSP.

Partie 3



Plan d'action

Le Plan d'action est le moteur qui motive les parties prenantes de la RMBLSP à relever des défis pour atteindre les objectifs afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités. Le Plan d'action affiché dans cette section ne représente que les grandes lignes de la prochaine décennie. Chaque objectif et action seront développés afin d'identifier et d'impliquer les parties prenantes de façon officielle, ainsi que de déterminer avec elles les moyens, les échéanciers et tous autres éléments pertinents à la mise en place des projets.

Le Plan d'action est adapté pour s'arrimer avec d'autres cadres et stratégies déjà en place. Il est donc évolutif et sera révisé de façon périodique aux trois à cinq ans tout en ciblant la période de 2023 à 2033.

Ce Plan est également arrimé avec les critères du Programme MAB et du Plan d'action de Lima afin de répondre au cadre mondial de l'UNESCO. Les éléments répertoriés dans ces différentes stratégies ont été adaptés selon la réalité et l'envergure de la RMBLSP. Les facteurs qui sont considérés dans cette stratégie impliquent explicitement la perception et l'implication des participants ayant répondu aux exercices et aux ateliers. L'identification des enjeux a permis d'établir des orientations précises pour contrer les problématiques repérées sur le territoire, ainsi que de faire une rétrospective du rôle du mandataire, ainsi que de sa viabilité : *inspirons-nous du passé pour améliorer le futur.*

Le mandataire étant, à l'origine, axé uniquement sur le volet environnemental possède maintenant la possibilité d'élargir son champ d'expertise en ajoutant trois autres volets grâce à la RMBLSP ; développement durable, renforcement des capacités et réconciliation autochtone.

Pour répondre aux quatre fonctions, les participants ont ressorti un grand nombre d'enjeux qui se sont traduits en cinq grandes orientations, soit :

Orientation stratégique A

Assurer la conservation de la biodiversité et la diversité bioculturelle des diverses collectivités du territoire,

Orientation stratégique B

Établir une notoriété et une crédibilité envers les acteurs du territoire et instaurer des relations collaboratives pérennes,

Orientation stratégique C

Assurer une cohérence des utilisations du territoire pour une durabilité des ressources et un développement socioéconomique responsable,

Orientation stratégique D

Assurer le renforcement des collectivités par la recherche, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux du territoire,

Orientation stratégique E

Assurer une saine gestion organisationnelle et financière du mandataire.

Ressources

Les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs seront évaluées précisément lorsque les organisations porteuses des actions seront parfaitement identifiées et impliquées, ainsi que lorsque les actions et projets seront déterminés. Ces ressources sont de nature variée, entre autres financière, humaine, matérielle et nature. Leur détermination assurera le bon fonctionnement des activités relatives à chaque action.

Indicateurs de performances

Les indicateurs de performance (SMART) sont établis de façon sommaire dans le Plan d'action, mais seront davantage précisés avec les parties prenantes de chaque action afin de répondre aux objectifs en regard des capacités de chacun et selon les ressources disponibles.

Plan d'action PRC - RMBLSP¹

2023 – 2033

¹ Vous pouvez obtenir le Plan d'action détaillé incluant les indicateurs, les ressources, les échéanciers et autres informations pertinentes dans le document annexe A – Plan d'action PRC – RMBLSP – 2023-2033.

Orientation stratégique A

Assurer la conservation de la biodiversité et la diversité bioculturelle des diverses collectivités du territoire

No objectif	No Action	Actions	Moyens	Résultats attendus	Enjeux liés
Objectif : Conserver et mettre en valeur les milieux, les ressources naturelles, ainsi que la biodiversité					
A.1	A.1.1	Contribuer à la restauration, l'aménagement, la préservation, la protection, la mise en valeur et au renforcement des écosystèmes, ainsi que de leur connectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, analyser et évaluer l'efficacité des corridors écologiques existants - Identifier, analyser et évaluer les sites ayant un potentiel de connectivité écologique - Créer un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes sur le territoire - Réaliser des activités de contrôle et d'éradication d'espèces exotiques envahissantes - Élaborer et mettre en œuvre un Plan de conservation pour le territoire de la RMBLSP - Identifier, analyser et établir un état de santé des écosystèmes en milieu agricole - Créer des sites de conservation gérés et/ou cogérés par la Nation W8banaki - Assurer le suivi, la conservation et la restauration d'habitats clés en ciblant les espèces à statut et les écosystèmes prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une meilleure efficacité des corridors écologiques - Obtenir un portrait de la connectivité des écosystèmes - Connecter les milieux naturels isolés - Augmenter le nombre de corridors écologiques - Obtenir un portrait global des EEE - Protéger les habitats de qualité et les écosystèmes prioritaires - Déterminer les milieux naturels prioritaires à conserver et les stratégies à privilégier - Stabiliser et améliorer les habitats en milieu agricole - Contribuer à la préservation des écosystèmes en milieu agricole - Augmenter le nombre de milieux naturels protégés - Valoriser les ressources bioculturelles de la Nation W8banaki - Maintenir et/ou rétablir l'intégrité de la biodiversité dans les habitats de qualité 	1 2 3 7 9 10 11
	A.1.2	Identifier, analyser et évaluer les services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les milieux offrant des services écosystémiques - Évaluer la capacité de support de chaque milieu identifié - Réaliser une analyse et une évaluation des services écosystémiques - Mettre en place des indicateurs d'évaluation des services écosystémiques - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention des services écosystémiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances et établir un portrait de la situation en matière de services écosystémiques sur le territoire de la RMBLSP - Soutenir l'intégrité et améliorer les capacités des services écosystémiques rendus par les milieux naturels du territoire 	1 2 3 7 8 9 10 11
	A.1.3	Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire aux initiatives, ainsi qu'aux mesures de protection disponibles pour la conservation et la mise en valeur des écosystèmes et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une campagne de sensibilisation - Effectuer des activités de sorties éducatives guidées en nature - Créer des cahiers de propriétaires visant différents milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser, encourager et augmenter la participation citoyenne - Augmentation de la sensibilisation de la population à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes - Augmentation de la sensibilisation des propriétaires privés sur l'importance des milieux naturels contenus sur leurs propriétés 	1 2 3 4 5 6 9 10 11

	A.1.4	Soutenir le maintien de la qualité, ainsi que la quantité des ressources hydriques	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et diffuser des outils faisant la promotion et la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de consommation d'eau potable, ainsi qu'aux usages dommageables envers les ressources hydriques - Réaliser des activités de protection et de restauration des écosystèmes liés aux ressources hydriques - Arrimer les actions relatives aux ressources hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la sensibilisation de la population au gaspillage et à la pollution des ressources hydriques - Sensibiliser les utilisateurs (riverains, villégiateurs, etc.) à l'impact de certains de leurs gestes - Hausse du nombre d'écosystèmes aquatiques et riverains protégés et restaurés - Éviter le dédoublement d'actions et agir de façon efficace 	1 2 3 7 8 9 10 11
	A.1.5	Contribuer à la résilience de la population et des écosystèmes face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'adaptation aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre des solutions de mitigation aux changements climatiques - Intégrer l'aspect des changements climatiques dans les réflexions, décisions et actions 	1 2 3 6 7 8 9 10 11
Objectif : Appuyer la Nation W8banaki dans ses objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources bioculturelles					
A.2	A.2.1	Mettre en place un mécanisme de collaboration et de communication avec la Nation W8banaki	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les projets à réaliser en partenariat avec la Nation W8banaki - Élaborer et mettre en œuvre un cadre de communication et de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des actions conjointes pour répondre aux objectifs de chaque partie - Renforcer les relations avec la Nation W8banaki 	4 6 9 10 11
	A.2.2	Soutenir les activités traditionnelles, bioculturelles, ainsi que l'intégration des savoirs et des valeurs autochtones de la Nation W8banaki	<ul style="list-style-type: none"> - Participer et créer des activités de sensibilisation envers des sujets clés de concert avec la Nation W8banaki - Identifier les savoirs et les valeurs traditionnelles autochtones - Développer et diffuser des outils de conscientisation sur l'importance du maintien de l'identité culturelle et de l'autonomisation des communautés autochtones locales comme gardiennes du savoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population aux objectifs de conservation et de développement de la Nation W8banaki - Favoriser l'intégration des savoirs et des valeurs traditionnelles autochtones à la gestion de la RMBLSP - Maintenir l'identité culturelle de la Nation W8banaki et encourager un partage de connaissances et d'expertise avec les parties prenantes 	1 4 6 7 8 9 10 11

Orientation stratégique B

Établir une notoriété et une crédibilité envers les acteurs du territoire et instaurer des relations collaboratives pérennes

No objectif	No Action	Actions	Moyens	Résultats attendus	Enjeux liés
Objectif : Instaurer un sentiment d'appartenance envers le statut conféré par l'UNESCO					
B.1	B.1.1	Reconnaître et valoriser les initiatives réalisées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et mettre en œuvre un Programme de reconnaissance et de valorisation des actions positives et inspirantes réalisées sur le territoire - Créer des outils de reconnaissance pour les propriétaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des initiatives positives et inspirantes - Augmentation du partage de bonnes pratiques - Augmentation des bonnes actions des propriétaires privés 	4 5 6 7 9 10 11
	B.1.2	Encourager l'engagement de la population et des acteurs du territoire, incluant les jeunes, envers la RMBLSP	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et instaurer des programmes de parrainage des jeunes auprès des parties prenantes au sein de la RB - Élaborer et mettre en œuvre un Plan de représentation et de réseautage axé sur les thématiques du Plan de gestion - Créer un membership pour la RMBLSP - Élaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation - Créer une formation orientée sur les manières de s'impliquer dans la RMBLSP - Créer un réseau citoyen engagé envers la RMBLSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'implication des jeunes dans la RMBLSP - Augmentation de la relève dans les secteurs clés des parties prenantes - Répondre aux enjeux identifiés en favorisant la participation de tous au développement d'initiatives - Augmenter la visibilité de la RMBLSP - Augmenter les participants au réseau de contacts de la RMBLSP - Augmenter le niveau d'implication et de participation auprès de la RMBLSP - Créer un sentiment d'appartenance 	4 5 6 9 10 11
Objectif : Augmenter la visibilité et la reconnaissance de la RMBLSP					
B.2	B.2.1	Assurer une présence web, ainsi que la création de matériel de promotion et de mise en valeur de la RMBLSP	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des capsules vidéo informatives sur la RMBLSP - Assurer la publication d'informations attrayantes sur les réseaux sociaux - Créer des outils de promotion pour faire connaître la RMBLSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population et les acteurs du territoire sur différents aspects de la RMBLSP (rôles, fonctions, portrait, etc.) - Augmenter l'intérêt de la population - Augmenter la sensibilisation aux enjeux de la RMBLSP - Augmenter l'intérêt de la population envers la RMBLSP - Augmenter la visibilité de la RMBLSP 	5 6 9 10 11
	B.2.2	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion de messages clairs et ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un Plan de communication - Mettre à jour l'image de marque de la RMBLSP - Nommer des ambassadeurs de la RMBLSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure visibilité de la RMBLSP - Augmenter la notoriété et la reconnaissance de la RMBLSP - Augmenter la crédibilité de la RMBLSP - Promouvoir et faire connaître la RMBLSP auprès des différents secteurs d'activité du territoire à l'aide de personnes engagées 	5 6 10

B.3	Objectif : Servir de modèle de contribution à la mise en œuvre des différents cadres, conventions, accords et objectifs mondiaux				
	B.3.1	Participer à la mise en œuvre des cadres, conventions, accords et objectifs mondiaux	- S'arrimer avec les cadres, conventions et accords mondiaux	- Servir de modèles auprès de la population et des organisations	5 6 9 10
B.4	Objectif : Contribuer au maillage et à la mise en place de la collaboration entre les parties prenantes de la RMBLSP				
	B.4.1	Créer et soutenir le maillage entre les acteurs du territoire, les parties prenantes, ainsi que les institutions de recherche	- Recueillir les informations et les données des PDE, PRMHH, PGIR, PARE et autres documents de gestion intégrée du territoire - Créer des comités de travail composés d'experts	- Favoriser l'intégration des enjeux et des réalités dans tous les secteurs d'activité - Coordonner et mettre en œuvre des plans de recherche et de surveillance en lien avec les objectifs établis dans le présent Plan de gestion	4 5 6 7 9 10 11
	B.4.2	Encourager la mise en place de collaborations et de partenariats avec les différents Programmes UNESCO	les possibilités de partenariats avec les Chaires UNESCO du Québec dans le cadre fonctions de la RMBLSP s projets éducatifs de concert avec le Collège Marie-De-L'Incarnation, école de l'UNESCO	volet international de ces institutions et augmenter la certains projets la valorisation des statuts UNESCO	5 6 9 10
B.5	Objectif : Renforcer les liens avec les divers réseaux de réserves de biosphère				
	B.5.1	Renforcer les liens collaboratifs entre les autres réserves de biosphère et les différents réseaux	- Participer aux événements régionaux, nationaux et internationaux - Créer une image unique et cohérente entre les RB du Québec	- Démontrer l'intérêt de la RMBLSP envers la participation et la concertation - Instaurer un partage de connaissances et d'expertises - Établir des partenariats pour la réalisation d'actions conjointes	5 6 9 11

Orientation stratégique C

Assurer une cohérence des utilisations du territoire pour une durabilité des ressources et un développement socioéconomique responsable

No objectif	No Action	Actions	Moyens	Résultats attendus	Enjeux liés
C.1	Objectif : Contribuer à l'harmonisation entre les usages et les milieux naturels, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population				
	C.1.1	Favoriser le bien-être et la qualité de vie de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éléments d'intérêt du patrimoine culturel et naturel sur le territoire - Aménager des infrastructures sécuritaires et accessibles à tous dans les milieux naturels urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le sentiment d'appartenance et de fierté de la population envers les éléments patrimoniaux du territoire - Augmenter le nombre de milieux naturels accessibles à la population pour des activités sportives et/ou de plein air 	1 6 7 8 10 11
	C.1.2	Soutenir l'adoption et l'expérimentation de pratiques et de projets innovants en matière de durabilité et de viabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une campagne de valorisation de l'économie circulaire et du concept des 4R auprès des ICI et de la population - Organiser des activités immersives où les intervenants des différents secteurs vont visiter des projets faits ailleurs - Mettre en place des sites de démonstration régionaux - Documenter les objectifs, les activités et les impacts associés au soutien à la transition énergétique qui sont mis en œuvre sur le territoire de la RBLSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir et optimiser les façons de faire au niveau de l'utilisation et de la consommation des ressources - Permettre la mise en place de projets structurants sur le territoire de la RMBLSP en s'inspirant d'initiatives extérieures - Permettre le partage d'initiatives et inciter les acteurs du territoire à mettre en place des projets inspirants - Définir les conditions à réunir pour que ce secteur d'activité contribue effectivement à la fonction de développement durable du territoire 	6 7 8 9 10 11
	C.1.3	Soutenir et contribuer au développement touristique durable dans une vision commune avec les parties prenantes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises touristiques vers des pratiques durables - Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour développer un tourisme durable - Utiliser le tourisme durable comme lieu d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques durables dans l'industrie du tourisme - Encadrer et encourager l'amélioration des façons de faire en matière de tourisme durable - Soutenir la création d'attractivités touristiques vertes - Promouvoir les pratiques touristiques durables 	4 5 6 7 8 9 10 11
	C.1.4	Soutenir la mise en place de pratiques agricoles culturelles et sauvages diversifiées, novatrices, résilientes et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives communautaires nourricières - Accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques agroenvironnementales durables - Promouvoir les fonds et les programmes existants chez la population (occupation du territoire) pour l'acquisition de terres agricoles et la mise en valeur de projets d'agriculture durable - Mettre en valeur les systèmes de parrainage entre les producteurs maraîchers et les organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la viabilité des systèmes de production agricole, ainsi que des écosystèmes et encourager une dynamisation du territoire rural avec l'agriculture locale et de proximité 	1 2 3 4 6 7 8 9 10 11

	C.1.5	Soutenir l'optimisation de l'aménagement du territoire, ainsi que la modernisation et l'implantation d'infrastructures vertes	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des actions concrètes en lien avec les îlots de chaleur en milieu urbain - Accompagner les municipalités dans l'adoption ou la revue de leurs règlements et politiques en matière de développement durable et d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux îlots de chaleur et contribuer à amoindrir leurs impacts - Effectuer un contrôle des impacts anthropiques dans les écosystèmes - Sensibiliser les municipalités sur l'importance d'être un leader en matière de développement durable et d'environnement 	1 2 3 6 7 8 9 10 11
	C.1.6	Lutter contre la pollution dans toutes les matrices environnementales (eau, air, sol, écosystème, organismes biologiques, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, analyser et évaluer les sources de pollution - Identifier, analyser et évaluer les impacts de la pollution sur la population et les écosystèmes - Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'intervention contre la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des solutions contre la pollution - Augmenter la résilience de la population et des écosystèmes 	1 2 3 7 8 9 10 11

Orientation stratégique D

Assurer le renforcement des collectivités par la recherche, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux du territoire

No objectif	No Action	Actions	Moyens	Résultats attendus	Enjeux liés
Objectif : Encourager une ouverture, une responsabilisation, ainsi qu'une perspective de durabilité en matière de développement environnemental et socioéconomique de la part des parties prenantes					
D.1	D.1.1	Appuyer la mise en place d'initiatives d'économie responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les organisations dans le domaine de l'économie - Créer des outils de sensibilisation et d'information sur l'économie responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pérennité des organisations dans les différents secteurs d'activité 	6 9 10 11
	D.1.2	Encourager les organisations et les acteurs du territoire vers une transition économique saine et durable	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des activités de réseautage 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pérennité des organisations dans les différents secteurs d'activité 	6 7 9 10
Objectif : Assurer la mise à jour continue du zonage de la RMBLSP					
D.2	D.2.1	Effectuer des activités d'acquisition et de classification de données	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter annuellement les données gouvernementales et privées en matière de conservation des milieux naturels (Registre des aires protégées du Québec, Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec, etc.) - Contacter annuellement les responsables de l'aménagement du territoire dans les MRC afin de se tenir informés des nouvelles mesures réglementaires adoptées pour la protection des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux critères du Programme MAB et effectuer une meilleure gestion du territoire - Obtenir un portrait précis des aires centrales, zones tampons et zones de transition 	1 4 6 7 9 11 12
Objectif : Instaurer un réseau central de partage multilatéral de connaissances, de compétences, d'expertises et de bonnes pratiques					
D.3	D.3.1	Créer une centrale de référence de connaissances et d'expertises	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité et le développement de la BELSP - Créer une base de données des résultats de recherche - Élaborer et mettre en œuvre un système d'acquisition et de consignation de connaissances, de données, d'études scientifiques, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser les données et les informations touchant le territoire de la RMBLSP et les rendre accessibles à tous - Obtenir des comparables pour les années à venir - Maintenir une centrale de références à jour et fonctionnelle (comme un répertoire) 	4 5 6 9 10 11
	D.3.2	Mettre en place un cadre de consultation des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives de participation citoyenne déjà en place et en susciter de nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager une gestion participative de la RMBLSP prenant en compte les intérêts et les préoccupations des acteurs du territoire 	4 5 6 9 10 11 12
	D.3.3	Mettre en place un réseau de contacts de la RMBLSP	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de réseautage thématique - Répertorier les actions pertinentes réalisées et mises en œuvre par les parties prenantes - Mobiliser les réseaux de contacts de chaque partie prenante - Créer des ententes de principes et de collaboration avec des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rallier les différents acteurs du territoire - Éviter un dédoublement des actions et favoriser les partenariats - Faciliter les liaisons, les activités de mobilisation et de partage de connaissances, ainsi que le soutien d'initiatives - Développer des collaborations solides qui prennent en considération les réalités de chacun 	4 5 6 9 11

Objectif : Favoriser la recherche, l'éducation, la formation et la sensibilisation					
D.4	D.4.1	Effectuer des activités de vulgarisation adaptée aux différents groupes ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Créer du matériel didactique, éducatif et informationnel sur différentes thématiques clés (services écosystémiques, bonnes pratiques à adopter, importance des milieux naturels, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la création et à la mise en œuvre de programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation touchant aux quatre fonctions de la RMBLSP 	4 6 9 10 11
	D.4.2	Contribuer et soutenir l'acquisition de connaissances, ainsi que les activités de surveillance et de suivi pouvant soutenir les activités de la RMBLSP	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des partenariats avec les institutions de recherche - Élaborer un calendrier conjoint de recherche et d'échange de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations et des données pertinentes sur des éléments prioritaires pour les activités de la RMBLSP - Maximiser l'efficacité du partage des activités entreprises en matière de recherche, de surveillance et de suivi - Toucher à une plus grande diversité de sujets prioritaires en créant une synergie 	1 2 3 4 6 7 8 9 10 11
	D.4.3	Encourager la mise en relation entre les établissements d'éducation et les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des programmes éducatifs avec les écoles sur le territoire (ex. programmes de pédagogie en nature) - Inciter les institutions d'éducation à intégrer les enjeux des quatre fonctions des RB au sein de leurs programmes d'études dès le primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des activités d'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les institutions scolaires 	6 9 10 11

Orientation stratégique E

Assurer une saine gestion organisationnelle et financière du mandataire

No objectif	No Action	Actions	Moyens	Résultats attendus	Enjeux liés
Objectif : Assurer la saine gestion des activités du mandataire					
E.1	E.1.1	Analyser et évaluer les plans, les outils, ainsi que les stratégies des organisations et instances gouvernementales du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - S'intégrer dans des conseils d'administration, tables de concertation, ateliers de travail, comités et autres plateformes pertinentes administrées par d'autres organisations du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un arrimage avec les cadres de gestion relatives à la RMBLSP 	6 9 11 12
	E.1.2	Assurer la diversification, ainsi que la pérennité des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir un organisme de charité (numéro de bienfaisance) pour obtenir des dons - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de collecte de fonds et de génération de revenus - Élaborer et mettre en œuvre un Plan marketing pour la promotion des produits et services déterminés dans le Plan de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la viabilité à long terme de la RMBLSP 	6 9 12
	E.1.3	Déterminer des critères basés sur le Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et documenter la compatibilité des objectifs, des activités et des impacts associés à l'utilisation du territoire 	6 9 10 11 12
	E.1.4	Élaborer et mettre en œuvre une planification de gestion évolutive et adaptative	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer les critères du Programme MAB, ainsi que la Stratégie de Séville et le Plan d'action de Lima - Établir une priorisation des actions, ainsi qu'un processus de reddition de compte - Définir une planification de la gestion des sites à désignations multiples 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les sites à désignations multiples dans la gestion de la RMBLSP 	5 6 9 12
	E.1.5	Mettre en place une évaluation prévisionnelle des besoins internes du mandataire en matière de ressources financières, humaines et matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un Plan de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un développement, une croissance et une pérennité du mandataire 	9 12
Objectif : Assurer une gouvernance de la RMBLSP basée sur les principes et les critères du Programme MAB					
E.2	E.2.1	Adapter la gouvernance, ainsi que les documents constitutifs du mandataire	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un Programme de formation et de participation auprès des membres du Conseil d'administration du mandataire relative à sa responsabilité envers le statut - Intégrer explicitement la mission, la vision, les valeurs de même que les quatre fonctions et prendre en compte les critères du Programme MAB dans les documents constitutifs - Mettre en place une gouvernance diversifiée, incluant les jeunes et la Nation W8banaki 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la responsabilisation du mandataire - Assurer une bonne représentativité de tous les secteurs d'activité dans la gouvernance de la RMBLSP 	6 9 12

Bibliographie

- Bédard-Maltais, P.-O. (N.D.). *Principales tendances touchant les entreprises canadiennes*. Consulté le 03 27, 2023, sur BDC: <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/blogue/principales-tendances-touchant-entreprises-canadiennes>
- Bridgewater, P., Philips, A., Green, M., & Amos, B. (1996). *Biosphere Reserves and the IUCN System of protected area management categories*. Étude. Consulté le 04 18, 2023, sur [//https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/1996-081.pdf](https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/1996-081.pdf)
- CCUNESCO. (2023). *Réconciliation*. Récupéré sur UNESCO Commission canadienne: <https://fr.ccunesco.ca/nos-priorites/reconciliation>
- CELESTER. (2010). *La gouvernance du projet*. Consulté le février 13, 2023, sur <https://www.celester.org/guide-methodologique/la-planification-ou-lorganisation-de-laction-1/la-gouvernance-du-projet#:~:text=La%20gouvernance%20d'un%20projet,et%20des%20responsabilit%C3%A9s%20de%20chacun>.
- CGI. (2022). *Principales tendances à observer dans le secteur de l'énergie et des services publics*. Consulté le 03 27, 2023, sur CGI: <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.cgi.com/sites/default/files/2022-09/2022-cgi-voice-of-our-clients-energy-utilities-fr.pdf>
- Conseil patronal de l'environnement du Québec. (2023). *Guides du CPEQ*. Consulté le 03 27, 2023, sur CPEQ: https://www.cpeq.org/fr/guides?gclid=EAlaIqobChMIIsNOGuKH1_QIVhCs4Ch13LAWrEAAYASAAEgIPXfD_BwE
- Dekra. (2022, 01 26). *Grandes tendances 2022*. Consulté le 03 27, 23, sur [dekra-industrial: https://www.dekra-industrial.fr/news/grandes-tendances-2022](https://www.dekra-industrial.fr/news/grandes-tendances-2022)
- Gouvernement du Canada. (2022, 09 29). *Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>
- Journet, P. (2023, 02 12). La maladie de la croissance. *La Presse*, En ligne. Consulté le 03 27, 2023, sur <https://www.lapresse.ca/contexte/2023-02-12/crise-ecologique/la-maladie-de-la-croissance.php>
- Kearney. (2022, 01 10). *5 grandes tendances qui influenceront l'environnement opérationnel des entreprises en 2022*. Consulté le 03 27, 2023, sur [Kearney: https://www.kearney.com/locations/france/insights/article/-/insights/5-grandes-tendances-qui-influeront-l-environnement-operationnel-des-entreprises-en-2022](https://www.kearney.com/locations/france/insights/article/-/insights/5-grandes-tendances-qui-influeront-l-environnement-operationnel-des-entreprises-en-2022)
- KPMG. (2022, mai). *Gouvernances des grands projets*. Consulté le février 13, 2023, sur [KPMG: https://kpmg.com/ca/fr/home/insights/2022/05/major-project-governance.html](https://kpmg.com/ca/fr/home/insights/2022/05/major-project-governance.html)
- L'Action. (2023, 01 24). *5 tendances écologiques en 2023*. Consulté le 03 27, 2022, sur [L'Action: https://www.laction.com/article/2023/01/24/5-tendances-ecologiques-en-2023](https://www.laction.com/article/2023/01/24/5-tendances-ecologiques-en-2023)

- M&BD Consulting SA. (2021, janvier 26). *La gouvernance de projet ou comment définir les règles du jeu*. Consulté le février 13, 2023, sur MBD Consulting: <https://www.mbdconsulting.ch/etudes-de-cas/la-gouvernance-de-projet>
- MELCCFP. (2019). *Consommation responsable*. Consulté le 03 27, 2023, sur environnement. gouv.qc.ca: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/consommation-responsable/>
- Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- Observatoire de la Consommation Responsable. (2022, 11 22). *Baromètre 2022 de la consommation responsable : Édition spéciale Vigie Conso Covid-19*. (UQAM, Éditeur) Consulté le 03 27, 2023, sur OCR: <https://ocresponsable.com/barometre-2022/>
- Rodier, O. (2023). *Qu'est-ce que la gouvernance de projet et comment la mettre en place*. Consulté le février 13 2023, sur Blog Gestion de Projet: <https://blog-gestion-de-projet.com/gouvernance-de-projet/>
- Sépaq. (2023). *Réserve faunique Mastigouche*. Consulté le 04 26, 2023, sur Sépaq: https://www.sepaq.com/rf/mas/index.dot?language_id=2
- Stratégie MP. (2023). *Quand l'écologie sert à vous différencier !* Consulté le 03 27, 2023, sur Stratégie MP: <https://www.strategiemp.com/quand-lecologie-sert-a-vous-differencier/>
- Temper, L., Brazeau, A., & Bishai, M. (2023, 03 18). Intégrer la durabilité environnementale dans la politique économique. *Le Devoir*, En ligne. Consulté le 03 27, 2023, sur <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/785818/ecologie-integrer-la-durabilite-environnementale-dans-la-politique-economique?fbclid=IwAR3jkKpY617cxCKzIT1p3etYfBypDCiCqxaIJRxsW7xbLP7V5Tt4Wg5Pf4>
- UNESCO. (1996). *Réserve de biosphère: La stratégie de Séville et le Cadre Statutaire du Réseau Mondial*. UNESCO. Paris: Programme MAB.
- UNESCO. (2016). *Plan d'action de Lima*. UNESCO. Lima: Programme MAB.
- UNESCO. (2021). *Directives techniques pour les réserves de biosphère*. UNESCO. Paris: Programme MAB.

Annexes



Annexe 1

Liste des espèces à statut précaires présentes sur le territoire de la RMBLSP

Espèces fauniques

Nom français	Nom latin	Statut provincial (LEMV)	Statut fédéral (COSEPAC)
Alasmidonte rugueuse	<i>Alasmidonta marginata</i>	Susceptible	Aucun
Alose savoureuse	<i>Alosa sapidissima</i>	Vulnérable	Aucun
Anodonte du gaspareau	<i>Utterbackiana implicata</i>	Susceptible	Aucun
Barbotte jaune	<i>Ameiurus natalis</i>	Susceptible	Aucun
Brochet maillé	<i>Esox niger</i>	Susceptible	Non en péril
Bruant de Nelson	<i>Ammospiza nelsoni</i>	Susceptible	Non en péril
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	Susceptible	Aucun
Chat-fou des rapides	<i>Noturus flavus</i>	Susceptible	Aucun
Chevalier cuivré	<i>Moxostoma hubbsi</i>	Menacée	En voie de disparition
Chevalier de rivière	<i>Moxostoma carinatum</i>	Vulnérable	Préoccupante
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Susceptible	Aucun
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Susceptible	Aucun
Dard de sable	<i>Ammocrypta pellucida</i>	Menacée	Menacée
Elliptio à dents fortes	<i>Elliptio crassidens</i>	Susceptible	Aucun
Elliptio pointu	<i>Euryntia dilatata</i>	Susceptible	Aucun
Esturgeon jaune	<i>Acipenser fulvescens</i>	Susceptible	Non active
Esturgeon noir	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	Susceptible	Menacée
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	Non en péril
Fouille-roche gris	<i>Percina copelandi</i>	Vulnérable	Préoccupante
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Susceptible	Non en péril
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Susceptible	Menacée
Lamproie du Nord	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Menacée	Non active
Leptodée fragile	<i>Leptodea fragilis</i>	Susceptible	Aucun
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Susceptible	Menacée
Méné à tête rose	<i>Notropis rubellus</i>	Susceptible	Aucun
Méné d'herbe	<i>Notropis bifrenatus</i>	Vulnérable	Préoccupante
Obovarie olivâtre	<i>Obovaria olivaria</i>	Susceptible	En voie de disparition
Omble chevalier oquassa	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Susceptible	Aucun
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Vulnérable	Menacée
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Menacée	En voie de disparition
Potamile ailé	<i>Potamilus alatus</i>	Susceptible	Aucun
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable	Non en péril
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Menacée	Préoccupante
Salamandre à quatre orteils/doigts	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Susceptible	Non en péril
Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus fuscus</i>	Susceptible	Non en péril
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Vulnérable	Menacée
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Vulnérable	Préoccupante
Tortue mouchetée	<i>Emydoidea blandingii</i>	Menacée	En voie de disparition
Tortue ponctuée	<i>Clemmys guttata</i>	Susceptible	En voie de disparition
Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus platensis</i>	Susceptible	Non en péril

Espèces floristiques

Nom français	Nom latin	Statut provincial (LEMV)	Statut fédéral (COSEPAC)
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable	Aucun
Amélanchier gracieux	<i>Amelanchier amabilis</i>	Susceptible	Aucun
Arabette lisse	<i>Borodinia laevigata</i>	Susceptible	Aucun
Arisème dragon	<i>Arisaema dracontium</i>	Menacée	Préoccupante
Armoracie des étangs	<i>Rorippa aquatica</i>	Susceptible	Aucun
Aster à feuilles de lin	<i>Ionactis linariifolia</i>	Vulnérable	Aucun
Bartonie de Virginie	<i>Bartonia virginica</i>	Susceptible	Aucun
Bermudienne à feuilles étroites	<i>Sisyrinchium angustifolium</i>	Susceptible	Aucun
Cardamine bulbeuse	<i>Cardamine bulbosa</i>	Susceptible	Aucun
Carex argenté	<i>Carex argyrantha</i>	Susceptible	Aucun
Carex de Mühlenberg	<i>Carex muehlenbergii</i> var. <i>muehlenbergii</i>	Susceptible	Aucun
Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	Susceptible	Aucun
Carex massette	<i>Carex typhina</i>	Susceptible	Aucun
Carex porte-tête	<i>Carex cephalophora</i>	Susceptible	Aucun
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	Menacée	Menacée
Caryer ovale	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>	Susceptible	Aucun
Claytonie de Virginie	<i>Claytonia virginica</i>	Susceptible	Aucun
Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	Susceptible	Aucun
Échinochloé de Walter	<i>Echinochloa walteri</i>	Susceptible	Aucun
Éléocharide à deux étamines	<i>Eleocharis diandra</i>	Susceptible	Aucun
Ériocaulon de Parker	<i>Eriocaulon parkeri</i>	Menacée	Non en péril
Gentiane close	<i>Gentiana clausa</i>	Susceptible	Aucun
Glycérie pâle	<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pallida</i>	Susceptible	Aucun
Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	Vulnérable	Aucun
Iris de Shreve	<i>Iris virginica</i> var. <i>shrevei</i>	Susceptible	Aucun
Leskée marginée	<i>Platylomella lescurii</i>	Susceptible	Aucun
Lézardelle penchée	<i>Saururus cernuus</i>	Menacée	Aucun
Listère du Sud	<i>Neottia bifolia</i>	Menacée	Aucun
Lysimaque hybride	<i>Lysimachia hybrida</i>	Susceptible	Aucun
Millepertuis à grandes fleurs	<i>Hypericum ascyron</i> subsp. <i>pyramidatum</i>	Susceptible	Aucun
Naïade olivâtre	<i>Najas guadalupensis</i> subsp. <i>olivacea</i>	Susceptible	Aucun
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Susceptible	En voie de disparition
Orme liège	<i>Ulmus thomasii</i>	Menacée	Aucun
Panic raide	<i>Panicum virgatum</i>	Susceptible	Aucun
Peltandre de Virginie	<i>Peltandra virginica</i>	Susceptible	Aucun
Petite aulacomnie	<i>Aulacomnium androgynum</i>	Susceptible	Aucun
Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>	Susceptible	Aucun
Platanthère petite-herbe	<i>Platanthera flava</i> var. <i>herbiola</i>	Susceptible	Aucun
Podostémon à feuilles cornées	<i>Podostemum ceratophyllum</i>	Susceptible	Aucun
Potamot à gemmes	<i>Potamogeton berchtoldii</i> subsp. <i>gemmae</i>	Susceptible	Aucun
Potamot de l'Illinois	<i>Potamogeton illinoensis</i>	Susceptible	Aucun
Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>	Susceptible	Aucun
Ptérospore à fleurs d'andromède	<i>Pterospora andromedea</i>	Menacée	Aucun

Renouée à feuilles d'arum	<i>Persicaria arifolia</i>	Susceptible	Aucun
Saule à feuilles de pêcher	<i>Salix amygdaloides</i>	Susceptible	Aucun
Scirpe à soies inégales	<i>Schoenoplectus heterochaetus</i>	Susceptible	Aucun
Souchet à racines rouges	<i>Cyperus erythrorhizos</i>	Susceptible	Aucun
Souchet de Houghton	<i>Cyperus houghtonii</i>	Susceptible	Aucun
Strophostyle ochracé	<i>Strophostyles helvola</i>	Susceptible	Aucun
Sumac à vernis	<i>Toxicodendron vernix</i>	Susceptible	Aucun
Véronique en chaîne	<i>Veronica catenata</i>	Susceptible	Aucun
Woodwardie de Virginie	<i>Anchistea virginica</i>	Susceptible	Aucun

Annexe 2

Liste des milieux naturels protégés 2021

Nom de l'aire protégée	Catégorie UICN	Type de désignation	Superficie (ha)
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-la-Grande-Îles	1a	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	15,38
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-l'Île-Lacroix	1a	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	13,57
Milieu naturel de conservation volontaire Baie Lavallières	1a	Milieu naturel de conservation volontaire	15,00
Milieu naturel de conservation volontaire Île au Citron	1a	Milieu naturel de conservation volontaire	9,00
Milieu naturel de conservation volontaire Île de la Traverse	1a	Milieu naturel de conservation volontaire	38,00
Milieu naturel de conservation volontaire Île Saint-Jean	1a	Milieu naturel de conservation volontaire	1,00
Refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet	1a	Refuge d'oiseaux migrateurs	3008,66
Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	1a	Réserve écologique	414,84
Réserve écologique Léon-Provancher	1a	Réserve écologique	472,70
Réserve écologique Marcel-Léger	1a	Réserve écologique	35,50
Réserve écologique Marie-Jean-Eudes	1a	Réserve écologique	832,00
Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur	1a	Réserve nationale de faune	298,00
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Baie Maskinongé	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	2238,13
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Champs Rive Sud Lac Saint-Pierre	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	84,25
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Commune de Baie-du-Febvre	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	450,89
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Endiguement Louiseville	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	118,56
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - île Deschaillons	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	110,37
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - lac Saint-Paul-Rivière Godefroy	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	672,04
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Pointe aux Roches	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	284,74
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Rivière Yamachiche, Rivière du Loup	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1738,51
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Saint-Barthélémy	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	899,07
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Saint-Barthélémy/Saint-Joseph (nord)	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	603,73
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - Saint-Joseph-de-Mask. (proj.nord)	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	72,12
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Anse du Fort	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1267,12
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Deschaillons - Leclercville	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	894,81
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Baie Lemarier	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	355,94
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière aux Orignaux - Les Becquets	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	790,36
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Sternes	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	913,49
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île du Milieu - île de la Commune	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	377,00
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île du Moine	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1015,36
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Montesson	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	549,43

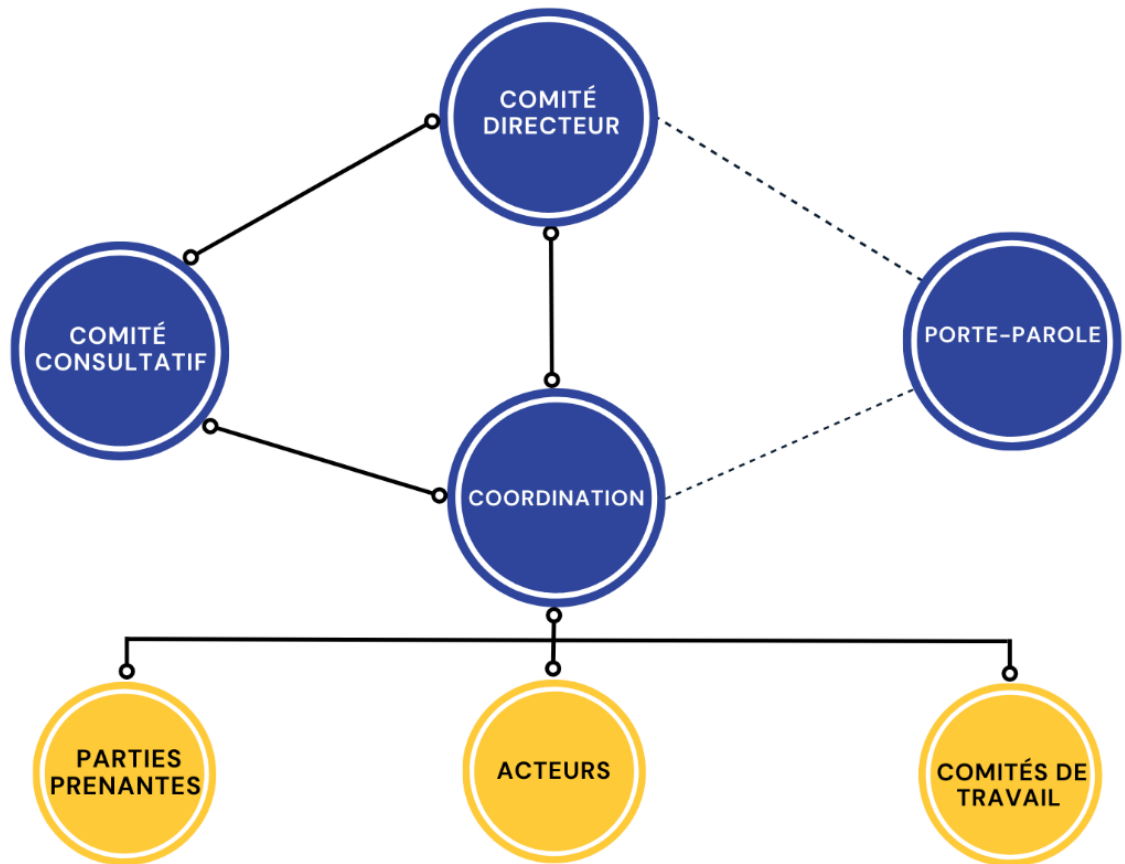
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'Îles de Contrecoeur (Suite En 0180)	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	705,08
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Port Saint-François - Nicolet	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	363,82
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des Battures de Gentilly	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	682,59
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Lavaltrie	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1525,43
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Refuge de Nicolet	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	2820,78
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques fleuve Saint-Laurent - Lavaltrie	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	549,87
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Île aux Foins	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	745,91
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Îles de la Girodeau - Grande Île	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	4676,27
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Les Becquets-Deschaillons	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	972,75
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe de Grondines	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	963,79
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe du Lac -Rivière Yamachiche	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1125,03
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe Fer à Cheval - Longue-Pointe	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1455,91
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe Paul - Rivière aux Orignaux	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	881,91
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Port Saint-François - Pont Laviolette	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	506,48
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques zone 5, Ouest du lac Saint-Pierre	IV	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	2049,27
Aire de confinement du cerf de Virginie - Bécancour	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	1260,48
Aire de confinement du cerf de Virginie - Dumoulin	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	663,22
Aire de confinement du cerf de Virginie - La Grand-Maria	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	998,72
Aire de confinement du cerf de Virginie - Lemieux	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	974,60
Aire de confinement du cerf de Virginie - Les Grèves	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	704,59
Aire de confinement du cerf de Virginie - Rivière Gentilly	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	444,48
Aire de confinement du cerf de Virginie - Sainte-Brigitte	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	472,36
Aire de confinement du cerf de Virginie - Sainte-Victoire	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	879,46
Aire de confinement du cerf de Virginie - Saint-Robert	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	1087,02
Aire de confinement du cerf de Virginie - Saint-Wenceslas	IV	Aire de confinement du cerf de Virginie	625,60
Forêt rare du lac Saint-Pierre	III	Forêt rare	204,38
Habitat du rat musqué - Baie de Maskinongé	VI	Habitat du rat musqué	979,35
Habitat du rat musqué - Baie Lavallière	VI	Habitat du rat musqué	1652,74
Habitat du rat musqué - Baie Saint-François	VI	Habitat du rat musqué	1059,08
Habitat du rat musqué - île aux Sternes	VI	Habitat du rat musqué	6,84
Habitat du rat musqué - Lac Saint-Pierre Nord	VI	Habitat du rat musqué	305,40
Habitat du rat musqué - lac Saint-Pierre Nord-Ouest	VI	Habitat du rat musqué	8,60
Habitat du rat musqué Battures aux Outardes	VI	Habitat du rat musqué	43,06
Habitat du rat musqué de l'île aux Sternes	VI	Habitat du rat musqué	5,50
Habitat du rat musqué de l'île Dupas	VI	Habitat du rat musqué	58,12
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent - île à l'Aigle	VI	Habitat du rat musqué	101,70
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent - île aux Liards	VI	Habitat du rat musqué	73,14
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent - Île Millette	VI	Habitat du rat musqué	91,93

Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent - île Plate	VI	Habitat du rat musqué	76,80
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Anse du Moine)	VI	Habitat du rat musqué	11,32
Habitat du rat musqué du Fleuve Saint-Laurent (île Lapierre)	VI	Habitat du rat musqué	48,98
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent le Banc de Sable	VI	Habitat du rat musqué	7,39
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre S.-E.	VI	Habitat du rat musqué	1953,86
Habitat du rat musqué fleuve Saint-Laurent (Baie des Îlets)	VI	Habitat du rat musqué	205,70
Habitat du rat musqué Fleuve Saint-Laurent (Mare des Joncs Bleues)	VI	Habitat du rat musqué	163,23
Habitat du rat musqué fleuve Saint-Laurent. - Île Girodeau la Traverse	VI	Habitat du rat musqué	475,68
Habitat du rat musqué Sud-Ouest du Pont Laviolette	VI	Habitat du rat musqué	37,31
Héronnière du lac aux Outardes	VI	Héronnière (aire de nidification et bande de protection 200 m)	26,57
Héronnière du lac Saint-Bernard	VI	Héronnière (aire de nidification et bande de protection 200 m)	14,78
Héronnière Grande Île, Berthier	VI	Héronnière (aire de nidification et bande de protection 200 m)	81,29
Milieu naturel de conservation volontaire Baie-du-Febvre, Nicolet-Sud	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	449,00
Milieu naturel de conservation volontaire de la baie Saint-François (parties Lachapelle / Autotte)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	8,93
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière de Red Mill (partie Benny)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	41,42
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière de Red Mill (partie Bergeron)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	18,20
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière de Red Mill (partie Dupont)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	10,27
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Béland)	III	Milieu naturel de conservation volontaire	64,00
Milieu naturel de conservation volontaire de la Tourbière Saint-Jean Est (partie St-Onge)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	5,46
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Ferland)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	25,30
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Rolland/Corey)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	62,50
Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Rolland/Pagé)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	44,55
Milieu naturel de conservation volontaire de l'île du Moine	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	456,80
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-Cochons	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	16,40
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Cavale (partie Sarrazin)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	13,96
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Perche (partie Lamothe/Beaucage)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	7,70
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Perche (partie Péloquin)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	10,26
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Auberge de la Rive)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	29,14
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Ducharme/Antaya)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	2,28
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Cournoyer)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	1,53

Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Lizotte)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	6,84
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Salvail)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	6,98
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-à-la-Pierre (partie Simard)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	8,09
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-de-Grace (partie Agro-Bayonne Enr)	Y	Milieu naturel de conservation volontaire	24,44
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-de-Grace (partie Rouillard)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	43,02
Milieu naturel de conservation volontaire de l'Île-de-la-Traverse (partie Caisse)	IV	Milieu naturel de conservation volontaire	28,40
Milieu naturel de conservation volontaire Île aux Castors (partie)	VI	Milieu naturel de conservation volontaire	65,00
Milieu naturel de conservation volontaire Île du Milieu	VI	Milieu naturel de conservation volontaire	247,33
Milieu naturel de conservation volontaire Parc écologique Godefroy	III	Milieu naturel de conservation volontaire	23,00
Refuge biologique 04151R013	IV	Refuge biologique	279,40
Refuge biologique 04151R018	IV	Refuge biologique	129,38
Refuge biologique 04151R021	IV	Refuge biologique	80,18
Refuge biologique 04151R033	IV	Refuge biologique	186,51
Refuge biologique 04151R034	IV	Refuge biologique	132,14
Refuge biologique 04151R038	IV	Refuge biologique	105,95
Refuge biologique 04151R041	IV	Refuge biologique	69,25
Refuge biologique 04151R074	IV	Refuge biologique	6,06
Refuge biologique 04151R078	IV	Refuge biologique	249,33
Refuge biologique 04151R079	IV	Refuge biologique	96,28
Refuge biologique 04151R088	IV	Refuge biologique	538,67
Refuge biologique 04151R093	IV	Refuge biologique	107,18
Refuge biologique 04151R106	IV	Refuge biologique	80,58
Refuge biologique 04151R937	IV	Refuge biologique	122,67
Refuge biologique 06251R021	IV	Refuge biologique	60,60
Refuge biologique 06251R022	IV	Refuge biologique	50,05
Refuge biologique 06251R028	IV	Refuge biologique	73,98
Refuge biologique 06251R031	IV	Refuge biologique	109,39
Refuge biologique 06251R032	IV	Refuge biologique	105,09
Refuge biologique 06251R033	IV	Refuge biologique	105,50
Refuge faunique de la Grande-Île	IV	Refuge faunique	145,00
Refuge faunique de Pointe-du-Lac	M	Refuge faunique	261,00
Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	II	Réserve de biodiversité projetée	19106,47
Réserve naturelle Carmen-Lavoie	IV	Réserve naturelle reconnue	2,54
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. SCCN / Par. Lessard, Marcotte)	Y	Réserve naturelle reconnue	264,16
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. MVM)	IV	Réserve naturelle reconnue	0,17
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. Pierre-Lambert)	IV	Réserve naturelle reconnue	27,10
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. SHNVSL)	IV	Réserve naturelle reconnue	2,38
Réserve naturelle de l'île de Grâce	IV	Réserve naturelle reconnue	8,48
Réserve naturelle des Pointes	IV	Réserve naturelle reconnue	25,33
Réserve naturelle du Boisé-des-Sœurs-de-l'Assomption	IV	Réserve naturelle reconnue	1,85
Réserve naturelle du Boisé-du-Séminaire	IV	Réserve naturelle reconnue	7,77
Réserve naturelle du Lac-Vandal	Y	Réserve naturelle reconnue	1,82
Réserve naturelle du Patrimoine-des-Hébert	Y	Réserve naturelle reconnue	5,75
Réserve naturelle du Portageur	IV	Réserve naturelle reconnue	9,77

Annexe 3

Organigramme de la gouvernance du mandataire



Annexe 4

Liste des plans et stratégies prévus (non exhaustive)

Plan de conservation RMBLSP – RBMSH

Plan stratégique de conservation RMBLSP

Plan d'intervention relatif aux services écosystémiques

Plan d'adaptation aux changements climatiques

Programme de reconnaissance et de valorisation

Plan de développement

Plan de mobilisation

Stratégie de collecte de fonds et de génération de revenus

Plan marketing pour la promotion des produits et services

Programme de formation et de participation auprès du Conseil d'administration du mandataire

Plan de représentation et de réseautage axé sur les thématiques du PRC

Plan d'intervention contre la pollution

Programme de parrainage des jeunes

Programme de membership

Programmes éducatifs

Stratégie de diffusion de messages clairs

Annexe 5

Liste des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la RMBLSP

Espèces fauniques envahissantes animales	
Nom français	Nom latin
Alose à gésier	<i>Dorosoma cepedianum</i>
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>
Crabe chinois à mitaine	<i>Eriocheir sinensis</i>
Crevette rouge sang	<i>Hemimysis anomala</i>
Gobie à tâches noires	<i>Neogobius melanostomus</i>
Méduse d'eau douce	<i>Craspedacusta sowerbyi</i>
Moule quagga	<i>Dreissena bugensis</i>
Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>
Poisson rouge	<i>Carassius auratus</i>
Tanche	<i>Tinca tinca</i>
Tortue à oreilles rouges	<i>Trachemys scripta</i>

Espèces floristiques exotiques envahissantes			
Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin
Érable à giguère	<i>Acer negundo</i>	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>
Érable de norvège	<i>Acer platanoides</i>	Miscanthus commun	<i>Miscanthus sacchariflorus</i>
Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	Panais sauvage	<i>Pastinaca sativa</i>
Anthriscus des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Grand pétasite	<i>Petasites hybridus</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>	Pétasite du japon	<i>Petasites japonicus</i>
Butome à ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Roseau commun	<i>Phragmites australis subsp. australis</i>
Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>
Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>	Renouée de bohème	<i>Reynoutria xbohemica</i>
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica var. japonica</i>
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>	Renouée de sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>
Berce du caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>	Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>
Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>
Impatiante glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>	Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>	Orme de sibérie	<i>Ulmus pumila</i>
Lupin polyphylle	<i>Lupinus polyphyllus</i>	Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>